



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

Article de *Juristat*

Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2011



par Shannon Brennan

diffusé le 24 juillet 2012



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à infostats@statcan.gc.ca ou par téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

Centre de contact national de Statistique Canada

Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :

Service de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Télécopieur	1-877-287-4369

Appels locaux ou internationaux :

Service de renseignements	1-613-951-8116
Télécopieur	1-613-951-0581

Programme des services de dépôt

Service de renseignements	1-800-635-7943
Télécopieur	1-800-565-7757

Comment accéder à ce produit

Le produit n° 85-002-X au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de parcourir par « Ressource clé » > « Publications ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Notre organisme » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Des corrections ont été faites dans ce produit.

La publication a été remplacée le **5 juin 2013**.

Veuillez prendre note du (des) changement(s) suivant(s) :

Note aux lecteurs

En raison de la déclaration incorrecte du nombre d'affaires de pornographie juvénile par un service de police pour les années 2008 à 2011, les données qui figuraient au départ dans le présent rapport ont été supprimées. Les données révisées sont disponibles dans les statistiques de la criminalité de 2012, publiées le 25 juillet 2013.

Nous regrettons les inconvénients que cette situation peut avoir causé.

Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2011

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada
© Ministre de l'Industrie, 2012

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'entente de licence ouverte de Statistique Canada (<http://www.statcan.gc.ca/reference/copyright-droit-auteur-fra.htm>).

Juillet 2012

N° 85-002-X

ISSN 1205-8882

Périodicité : irrégulier

Ottawa

This publication is also available in English.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Signes conventionnels

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- ^p provisoire
- ^r révisé
- ^x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- ^E à utiliser avec prudence
- ^F trop peu fiable pour être publié
- * valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2011 : faits saillants

- Le nombre de crimes déclarés par la police a diminué en 2011, la tendance à la baisse observée depuis 20 ans s'étant ainsi maintenue. Les services de police ont dénombré environ 2 millions d'infractions au *Code criminel* en 2011, soit environ 110 000 de moins qu'en 2010.
- Le taux de criminalité, qui représente le volume de crimes signalés à la police, et l'Indice de gravité de la criminalité (IGC), qui tient compte de la gravité des crimes, ont tous les deux fléchi de 6 % en 2011. La baisse de la criminalité a été observée dans la plupart des régions du pays et pour presque toutes les infractions.
- Comme par les années passées, le volume et la gravité de la criminalité étaient les plus élevés dans les territoires. En 2011, l'IGC le plus important de toutes les provinces a été déclaré par la Saskatchewan, suivie du Manitoba, de la Colombie-Britannique et de l'Alberta.
- L'Ontario a affiché l'IGC le plus faible au pays, suivi du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard. La Nouvelle-Écosse était la seule province de l'Est dont l'IGC dépassait l'indice national en 2011.
- Toutes les régions métropolitaines de recensement (RMR) du Canada ont signalé une baisse de leur IGC. L'IGC le plus élevé de toutes les RMR a encore une fois été signalé par Regina, suivie de Saskatoon, Thunder Bay et Winnipeg. Les valeurs les moins élevées de l'IGC ont été déclarées par Guelph, Québec, Toronto et Ottawa.
- Le taux de crimes violents et l'Indice de gravité des crimes violents (IGCV) ont aussi diminué en 2011, de 4 % les deux. Le recul de l'IGCV est le cinquième en tant d'années.
- Des déclinés ont été constatés pour la plupart des crimes violents, notamment les tentatives de meurtre, les voies de fait majeures, les agressions sexuelles et les vols qualifiés, ainsi que pour la plupart des crimes sans violence, comme les introductions par effraction et les vols de véhicules à moteur. Les seules infractions ayant affiché une hausse en 2011 étaient les homicides, les infractions sexuelles contre les enfants, le harcèlement criminel, la conduite avec facultés affaiblies et la plupart des infractions relatives aux drogues.
- Le taux d'homicides a augmenté en 2011; il a progressé de 7 %. Les plus fortes hausses ont été déclarées par l'Alberta (+39 %) et le Québec (+24 %). Par contre, le taux de l'Ontario a chuté de 16 %, pour se fixer à son point le plus faible depuis le milieu des années 1960.
- Winnipeg a signalé le taux d'homicides le plus élevé de toutes les RMR, suivie d'Halifax et d'Edmonton.
- Les crimes commis par des jeunes qui ont été déclarés par la police ont aussi diminué en 2011. Le taux de criminalité chez les jeunes et l'IGC chez les jeunes ont tous les deux fléchi de 10 %. Les taux de jeunes auteurs présumés ayant commis certains des crimes violents les plus graves se sont aussi repliés; il s'agit des taux d'homicides (-16 %), de voies de fait majeures (-4 %) et de vols qualifiés (-4 %).

Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2011

par Shannon Brennan

On reconnaît qu'il est important de mesurer l'étendue et la nature de la criminalité au Canada, puisque le nombre de crimes commis dans un pays peut témoigner de la sécurité et du bien-être d'ensemble de ses habitants (Ressources humaines et développement des compétences Canada, 2012). Au Canada, la criminalité peut être mesurée de deux façons, soit à l'aide des données autodéclarées des enquêtes sur la victimisation (voir l'encadré 3), soit à l'aide des données déclarées par la police. Depuis 1962, Statistique Canada réalise le Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC), qui sert à recueillir des données sur toutes les affaires criminelles dont la police a pris connaissance et établi le bien-fondé¹.

Le présent article du *Juristat* communique les résultats du Programme DUC de 2011. On y examine les tendances du volume et de la gravité de la criminalité, pour les crimes violents et sans violence, et aux échelons du pays, des provinces et territoires et des régions métropolitaines de recensement. En outre, on y explore les variations du nombre et du taux de chaque type d'infraction déclaré par la police, comme l'homicide, le vol qualifié, l'agression sexuelle, l'introduction par effraction et le vol de véhicules à moteur. Enfin, on y présente les tendances du volume et de la gravité de la criminalité chez les jeunes.

Les crimes déclarés par la police au Canada sont toujours en recul

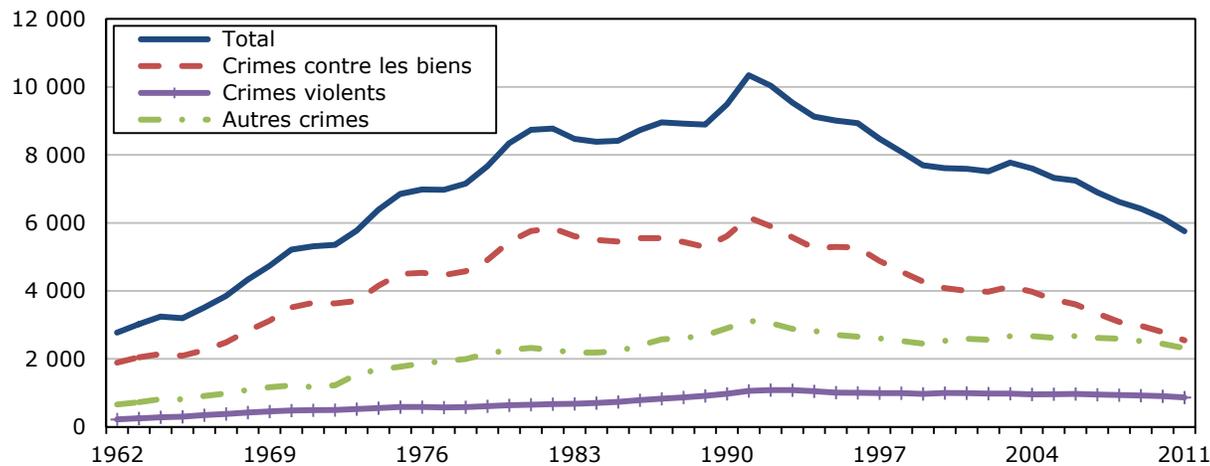
Le taux de crimes déclarés par la police, qui représente le nombre total de crimes pour 100 000 habitants, était toujours en baisse en 2011; il a fléchi de 6 % par rapport à l'année précédente. Dans l'ensemble, il s'agissait de la huitième diminution consécutive du taux de criminalité au Canada (graphique 1). Depuis 1991, alors qu'il a atteint un sommet, le taux suit une tendance générale à la baisse, et il se situe maintenant à son point le plus faible depuis 1972.

Les services de police canadiens ont déclaré environ 2 millions d'infractions au *Code criminel* en 2011, ce nombre étant inférieur de presque 110 000 à celui constaté en 2010 (tableau 1a). À l'instar des années précédentes, en 2011, des diminutions au chapitre des crimes contre les biens, surtout des affaires de vol de moins de 5 000 \$ (30 100 affaires de moins), de méfait (24 100 affaires de moins), d'introduction par effraction (15 800 affaires de moins) et de vol de véhicules à moteur (10 100 affaires de moins), expliquaient la majorité de ce recul.

1. Ces données sont classées selon un ensemble approuvé à l'échelle nationale de catégories et de définitions communes d'infractions ayant été élaboré en collaboration avec l'Association canadienne des chefs de police.

Graphique 1 Taux de crimes déclarés par la police, Canada, 1962 à 2011

taux pour 100 000 habitants



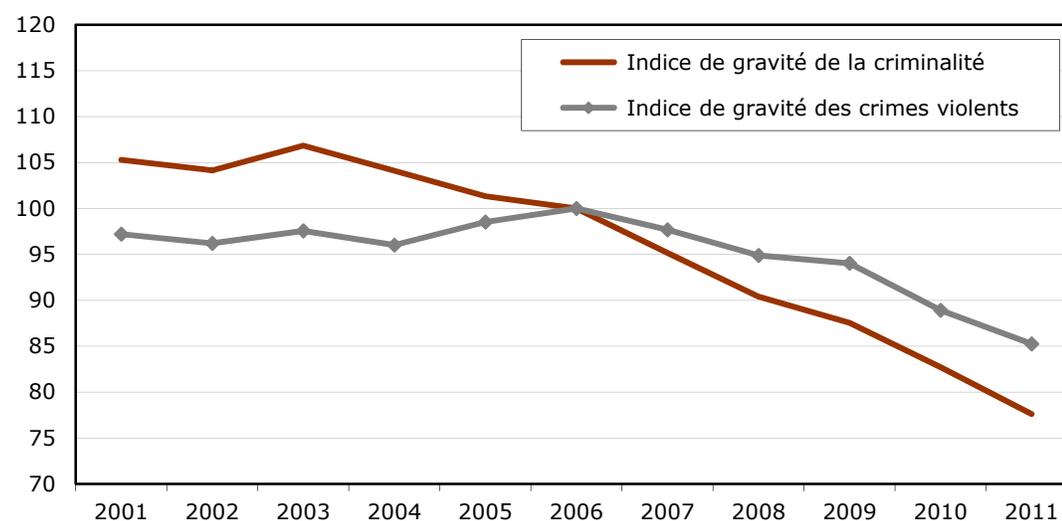
Note : L'information figurant dans le présent graphique est tirée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) agrégé et elle permet d'établir des comparaisons entre les années à compter de 1962. De nouvelles définitions de certaines catégories de crimes ont été adoptées en 2009 et ne sont disponibles dans la nouvelle version (Programme DUC fondé sur l'affaire) qu'à compter de 1998. Par conséquent, les chiffres dans le présent graphique ne correspondent pas aux données diffusées selon la nouvelle version. Plus précisément, la définition d'un crime violent a été élargie. De surcroît, le nombre total d'infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route) ne correspond pas dans les deux ensembles de tableaux, puisque le Programme DUC agrégé comprenait un certain nombre de nouveaux délits de la route dans la catégorie « Autres infractions, Autres infractions au *Code criminel* », tout comme il comprenait d'autres types de nouvelles infractions.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

En plus du nombre de crimes au Canada, on peut aussi mesurer la gravité des crimes, ce qui est accompli en utilisant l'Indice de gravité de la criminalité (IGC) (voir l'encadré 1). Depuis 10 ans, la gravité des crimes déclarés par la police a diminué au cours de chaque année, sauf une (2003). En 2011, l'IGC a continué à reculer; il était en baisse de 6 % par rapport à 2010 et de 26 % comparativement à 10 ans plus tôt (tableau 1b, graphique 2).

Graphique 2 Indices de gravité des crimes déclarés par la police, 2001 à 2011

indice



Note : L'année de base choisie pour les indices est 2006, leur valeur ayant été fixée à « 100 ».

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Encadré 1

La mesure des crimes déclarés par la police

Au Canada, il existe deux façons complémentaires de mesurer les crimes déclarés par la police : le taux de criminalité traditionnel et l'Indice de gravité de la criminalité (IGC). Alors que le taux de criminalité sert à mesurer le **volume** de la criminalité, l'IGC mesure la **gravité** de la criminalité.

Taux de criminalité — Depuis 1962, les tendances de l'ensemble des crimes déclarés par la police ont été établies en utilisant le « taux de criminalité traditionnel », qui est exprimé en un nombre pour 100 000 habitants. On calcule le taux de criminalité en additionnant les affaires criminelles (sauf les délits de la route prévus au *Code criminel* et les infractions aux autres lois fédérales, comme les infractions relatives aux drogues) qui ont été signalées à la police, et en divisant le total par la population. Dans ce calcul, toutes les infractions ont une valeur égale. À titre d'exemple, une affaire de meurtre a la même valeur qu'une affaire de vol. Ainsi, le taux de criminalité a tendance à être dominé par les infractions moins graves et à volume élevé, comme les vols mineurs et les méfaits. La déclaration de ces infractions peut varier en raison de différences entre les secteurs de compétence en ce qui a trait aux franchises d'assurance, au besoin d'un rapport de police aux fins de l'assurance, ou au recours aux règlements municipaux ou aux lois provinciales, par exemple.

En plus du taux global de criminalité, il existe trois sous-totaux, soit le taux de crimes violents, le taux de crimes contre les biens et le taux d'autres infractions au *Code criminel*, chacun étant disponible depuis 1962. Des taux distincts pour la criminalité chez les jeunes sont également calculés. Toutefois, alors que les taux de criminalité en général sont fondés sur les comptes des affaires, les taux de criminalité chez les jeunes sont fondés sur les comptes des jeunes de 12 à 17 ans qui ont été inculpés par la police ou pour lesquels les renseignements relatifs à l'affaire sont suffisants pour permettre à la police de porter des accusations.

Indice de gravité de la criminalité — Pour régler le problème de l'effet des infractions moins graves et à volume élevé, comme les vols mineurs, les méfaits et les voies de fait simples, sur le taux global de criminalité, on utilise une autre mesure des crimes déclarés par la police appelée « Indice de gravité de la criminalité ». Aux fins de simplicité, on utilise le sigle « IGC ». Cet indice tient compte tant du volume que de la gravité de la criminalité.

Dans le calcul de l'Indice, un poids est attribué à chaque infraction, selon les peines imposées par les tribunaux de juridiction criminelle. Plus la peine moyenne est sévère, plus le poids attribué à l'infraction est élevé. Par conséquent, les infractions plus graves ont un effet plus marqué sur l'Indice.

Dans le calcul de l'IGC, on tient compte de toutes les infractions, y compris les délits de la route et les infractions relatives aux drogues. On calcule cet indice en additionnant les infractions pondérées et en divisant le total par la population. L'année de base choisie pour l'IGC est 2006, sa valeur ayant été fixée à 100. Les valeurs de l'IGC sont disponibles à compter de 1998. En plus de l'IGC global, il existe des indices pour les crimes violents et pour les crimes sans violence.

Il existe aussi un IGC chez les jeunes (12 à 17 ans) qui ont été inculpés par la police ou pour lesquels les renseignements relatifs à l'affaire sont suffisants pour permettre à la police de porter des accusations. Cet indice est fondé sur le même concept de base, c'est-à-dire sur la pondération des infractions selon leur gravité. Comme dans le cas de l'IGC en général, il existe, pour les jeunes, un IGC global, ainsi que des indices de la gravité des crimes violents et des crimes sans violence, tous ces indices étant disponibles à compter de 1998.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'IGC, voir *La mesure de la criminalité au Canada : présentation de l'Indice de gravité de la criminalité et des améliorations au Programme de déclaration uniforme de la criminalité* (Wallace et autres, 2009) et *La méthodologie de l'Indice de gravité de la criminalité déclarée par la police* (Babyak et autres, 2009).

On observe des baisses de la criminalité dans la plupart des régions du pays

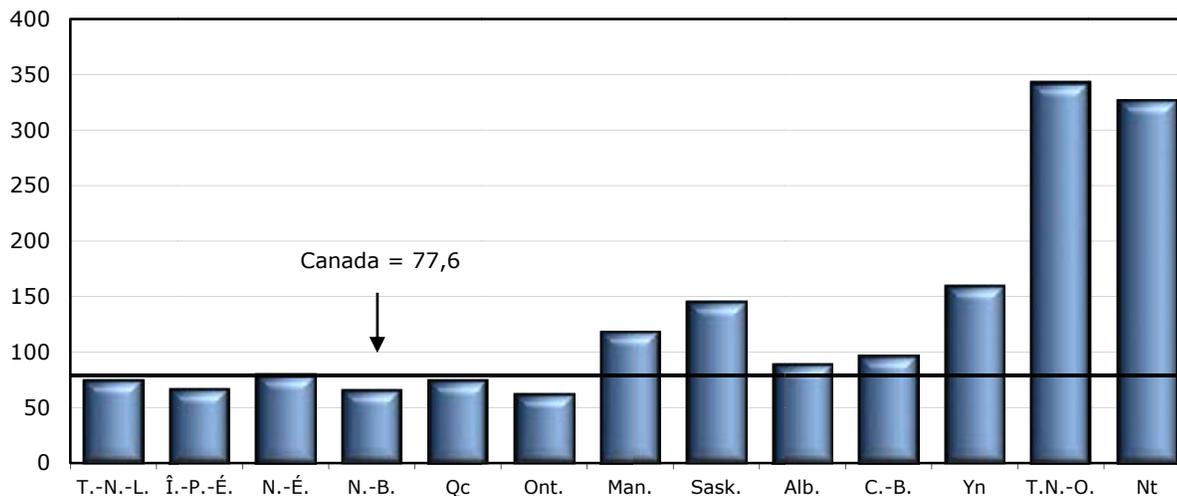
Entre 2010 et 2011, le volume de crimes déclarés par la police de même que la gravité de ces crimes ont fléchi ou sont demeurés stables dans presque tout le pays (tableau 2a, tableau 2b). De toutes les provinces, l'Alberta et Terre-Neuve-et-Labrador ont signalé les plus fortes baisses de la gravité des crimes, les reculs se situant à 10 % et 8 %, respectivement.

Comme on l'avait constaté au cours des années précédentes, le volume de crimes déclarés par la police et la gravité de ces crimes étaient tous les deux les plus importants dans les territoires, en particulier dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut (tableau 2a, graphique 3).

Graphique 3

Indices de gravité des crimes déclarés par la police, selon la province ou le territoire, 2011

Indice de gravité de la criminalité



Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

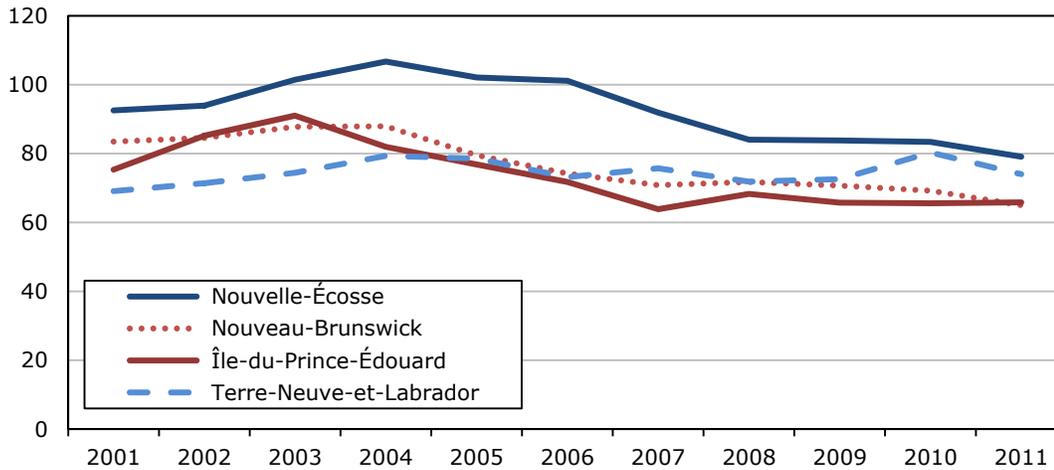
Parmi les provinces, celles situées dans l'Ouest du pays ont enregistré des taux de criminalité et des IGC plus élevés que celles de l'Est, ce qui confirme une tendance bien établie. Plus précisément, comme on le constate depuis 1998, l'IGC le plus élevé a été déclaré par la Saskatchewan en 2011, suivie du Manitoba, de la Colombie-Britannique et de l'Alberta.

L'Ontario a affiché l'IGC le plus faible au pays en 2011, suivi du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard. La Nouvelle-Écosse était la seule province de l'Est dont l'IGC dépassait l'indice national en 2011.

L'IGC a reculé dans la plupart des secteurs de compétence au cours des 10 dernières années (graphiques 4 à 7). Depuis 2001, l'IGC a fléchi dans chaque province et territoire, sauf à Terre-Neuve-et-Labrador, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut.

Graphique 4
Indices de gravité des crimes déclarés par la police, provinces de l'Atlantique, 2001 à 2011

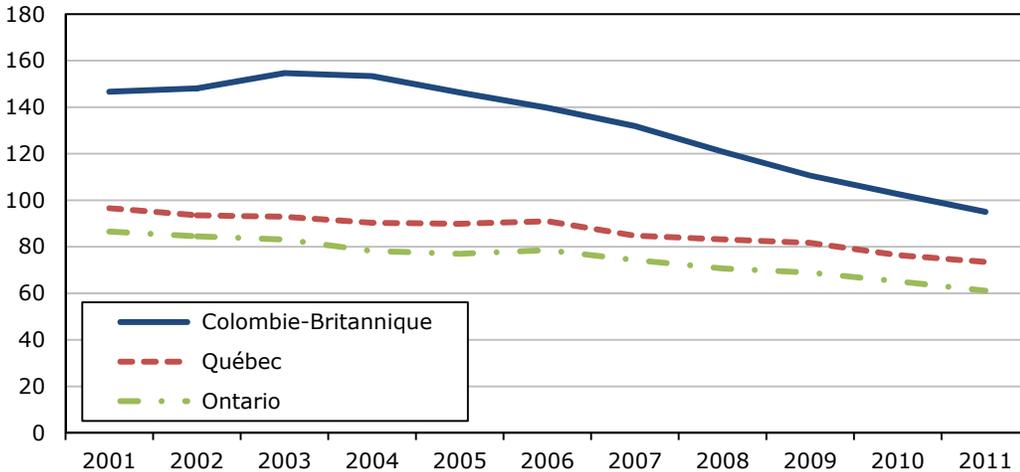
Indice de gravité de la criminalité



Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Graphique 5
Indices de gravité des crimes déclarés par la police, Québec, Ontario et Colombie-Britannique, 2001 à 2011

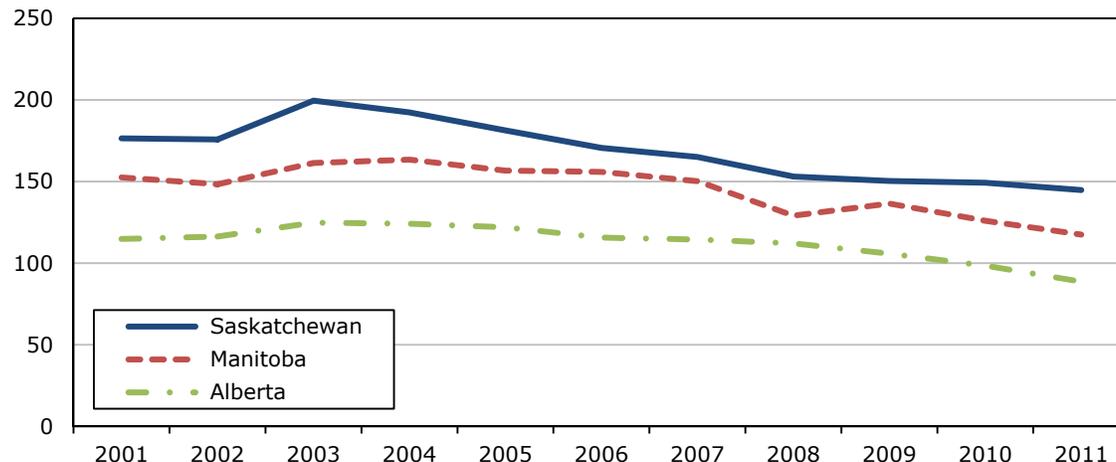
Indice de gravité de la criminalité



Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Graphique 6 Indices de gravité des crimes déclarés par la police, provinces des Prairies, 2001 à 2011

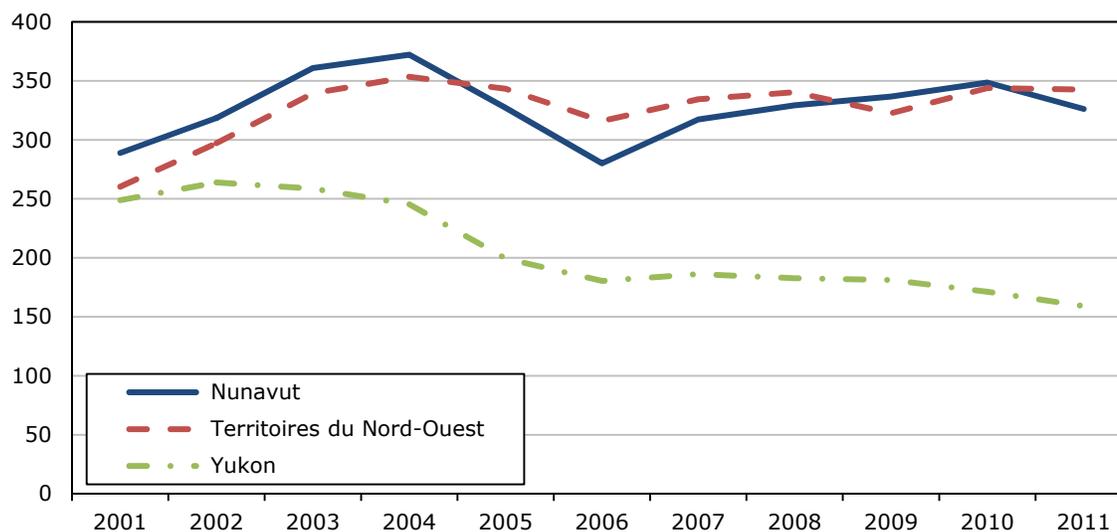
Indice de gravité de la criminalité



Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Graphique 7 Indices de gravité des crimes déclarés par la police, territoires, 2001 à 2011

Indice de gravité de la criminalité



Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

La gravité des crimes est en baisse dans toutes les régions métropolitaines de recensement

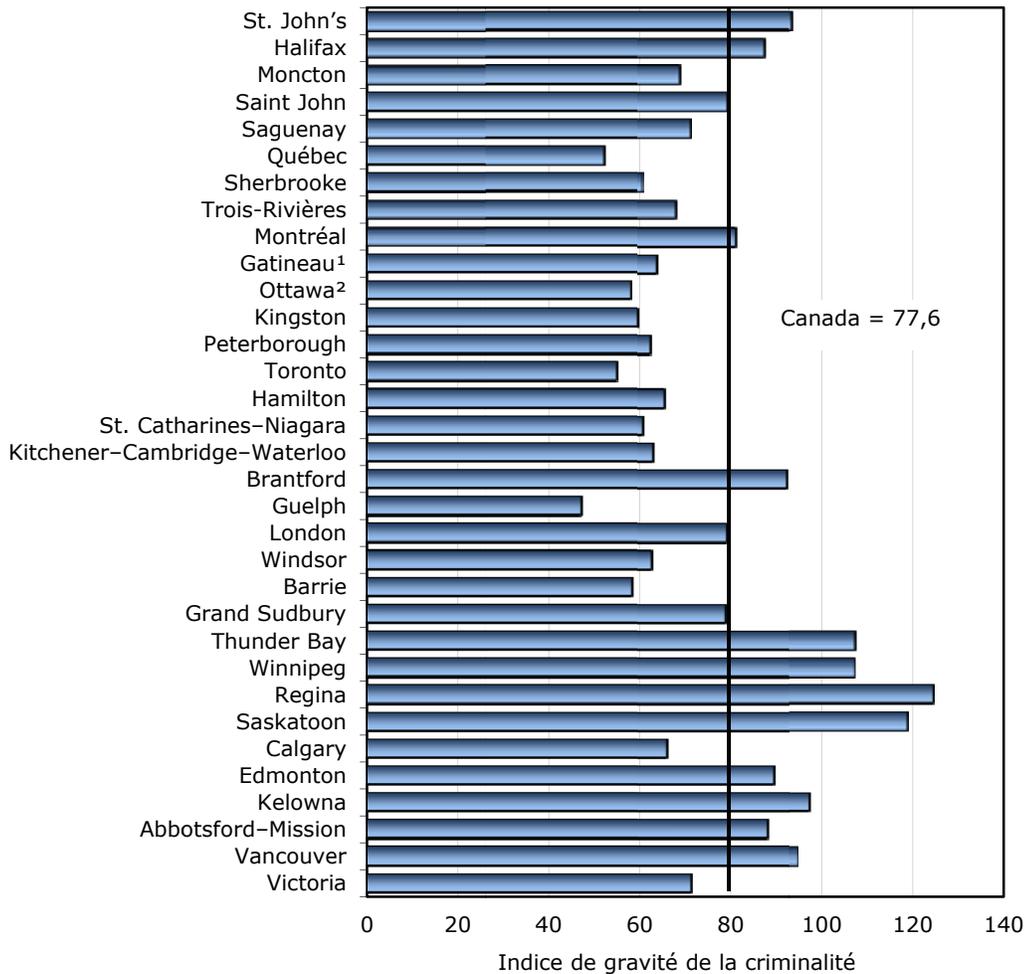
Tant le volume que la gravité de la criminalité ont reculé dans presque toutes les régions métropolitaines de recensement (RMR)² du Canada en 2011. Les déclinés les plus marqués ont été constatés à Victoria (-16 %) et à Saint John (-14 %). Ces RMR figuraient également parmi celles ayant déclaré les plus fortes baisses de la gravité de la criminalité, soit de 17 % et de 14 %, respectivement (tableau 3).

2. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'au moins une municipalité voisine située autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une RMR est normalement desservie par plus d'un service de police.

En 2011, l'IGC le plus élevé a été signalé une fois de plus par Regina, suivie de Saskatoon, Thunder Bay et Winnipeg. Calgary et Victoria étaient les seules RMR de l'Ouest dont l'IGC se situait en deçà de l'indice national (graphique 8). Pour la cinquième année consécutive, Guelph a signalé la valeur la moins élevée de l'IGC parmi les RMR; venaient ensuite Québec, Toronto et Ottawa.

Graphique 8
Indice de gravité des crimes déclarés par la police, selon la région métropolitaine de recensement, 2011

Région métropolitaine de recensement



1. Gatineau représente la partie de la RMR d'Ottawa-Gatineau qui est située au Québec.
2. Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa-Gatineau qui est située en Ontario.

Note : La RMR d'Oshawa est exclue du présent graphique en raison du manque de correspondance entre les limites des territoires policiers et celles de la RMR.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Des valeurs de l'IGC pour les affaires déclarées par la police sont aussi produites pour les quelque 240 services de police qui desservent au moins un centre de population comptant plus de 10 000 habitants (Statistique Canada, 2012a). Parmi ceux-ci, North Battleford, en Saskatchewan, a connu la valeur de l'IGC la plus élevée pour la troisième année d'affilée; venait ensuite Thompson, au Manitoba. Les valeurs les plus faibles de l'IGC ont généralement été constatées en Ontario, Amherstburg et LaSalle ayant connu les plus basses.

Encadré 2

Les facteurs influant sur les statistiques des crimes déclarés par la police

De nombreux facteurs peuvent avoir une incidence sur les statistiques des crimes déclarés par la police. Ceux-ci comprennent, entre autres, les politiques et pratiques des services de police locaux; l'évolution des divers facteurs démographiques, sociaux et économiques; les caractéristiques des quartiers; les progrès technologiques; les modifications législatives; et les perceptions et attitudes du public.

Des différences entre les politiques, les procédures et les pratiques d'application de la loi des services de police locaux peuvent avoir une incidence sur les statistiques de la criminalité. Certains services de police ont des centres d'appels ou permettent le signalement des infractions en ligne où sont acheminés et enregistrés les rapports concernant les affaires criminelles, alors que d'autres exigent des victimes qu'elles fassent leur déclaration en personne. De plus, dans certains secteurs de compétence, les infractions moins graves peuvent être réglées par l'entremise des centres d'appel 311 municipaux ou des services d'application des règlements, ou en vertu des lois provinciales. À titre d'exemple, mentionnons les plaintes relatives au bruit, les méfaits et les délits de fuite. Enfin, les pratiques policières qui mettent davantage l'accent sur la résolution de ces types d'infraction lorsque le temps, les ressources et les priorités le permettent peuvent avoir une incidence sur les infractions comme la conduite avec facultés affaiblies, la prostitution et les infractions relatives aux drogues.

Il a été démontré que, parmi les facteurs démographiques, l'évolution de la structure par âge de la population a une incidence sur le volume de crimes commis. En général, les taux de criminalité ont tendance à diminuer avec l'âge (voir la section sur les crimes commis par des jeunes qui ont été déclarés par la police). En outre, on a constaté que d'autres facteurs sociaux et économiques, comme les variations de l'inflation, de la consommation d'alcool et des taux de chômage, sont liés à certaines habitudes criminelles (Pottie-Bunge et autres, 2005).

Des différences entre les caractéristiques des quartiers peuvent également avoir une incidence sur les statistiques de la criminalité. Des études ont montré que le type et le volume de crimes déclarés par la police peuvent varier selon la densité de la population, la mobilité résidentielle et les fonctions économiques des quartiers (Charron, 2009).

L'apparition de nouvelles technologies a eu pour effet de créer de nouveaux types de crimes et de nouvelles possibilités de s'adonner à des crimes, comme la cybercriminalité (Nuth, 2008). Dans le même ordre d'idées, les changements à la législation sur la justice pénale, comme la création de nouvelles infractions, peuvent influencer sur les pratiques d'application de la loi de la police, qui peuvent, à leur tour, avoir une incidence sur le nombre d'affaires criminelles déclarées par la police.

Les attitudes et les perceptions de la société à l'égard de certains crimes, comme l'agression sexuelle et la violence conjugale, peuvent également avoir un effet sur le nombre d'affaires signalées à la police (Bowles et autres, 2009). La facilité avec laquelle le public peut signaler les affaires et la façon dont une affaire est perçue peuvent avoir un effet sur les probabilités de déclaration à la police, et éventuellement à Statistique Canada dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Crimes violents

La gravité des crimes violents est en recul pour la cinquième année consécutive

Le volume de crimes violents et la gravité de ces crimes ont tous les deux fléchi en 2011. Le taux de crimes violents a reculé de 4 % entre 2010 et 2011, tout comme l'Indice de gravité des crimes violents (IGCV), dont la baisse était la cinquième en tant d'années (tableau 1a, tableau 1b).

À l'instar des années passées, en 2011, les crimes violents représentaient environ le cinquième des infractions déclarées par la police. La police a dénombré plus de 424 400 affaires de violence, soit 14 800 de moins qu'en 2010.

Presque tous les types de crimes violents ont connu une baisse ou n'ont pas varié en 2011. Faisaient exception les homicides, qui ont progressé de 7 %, les infractions sexuelles contre les enfants, qui ont augmenté de 3 %, et le harcèlement criminel, qui a augmenté de 1 % (tableau 4).

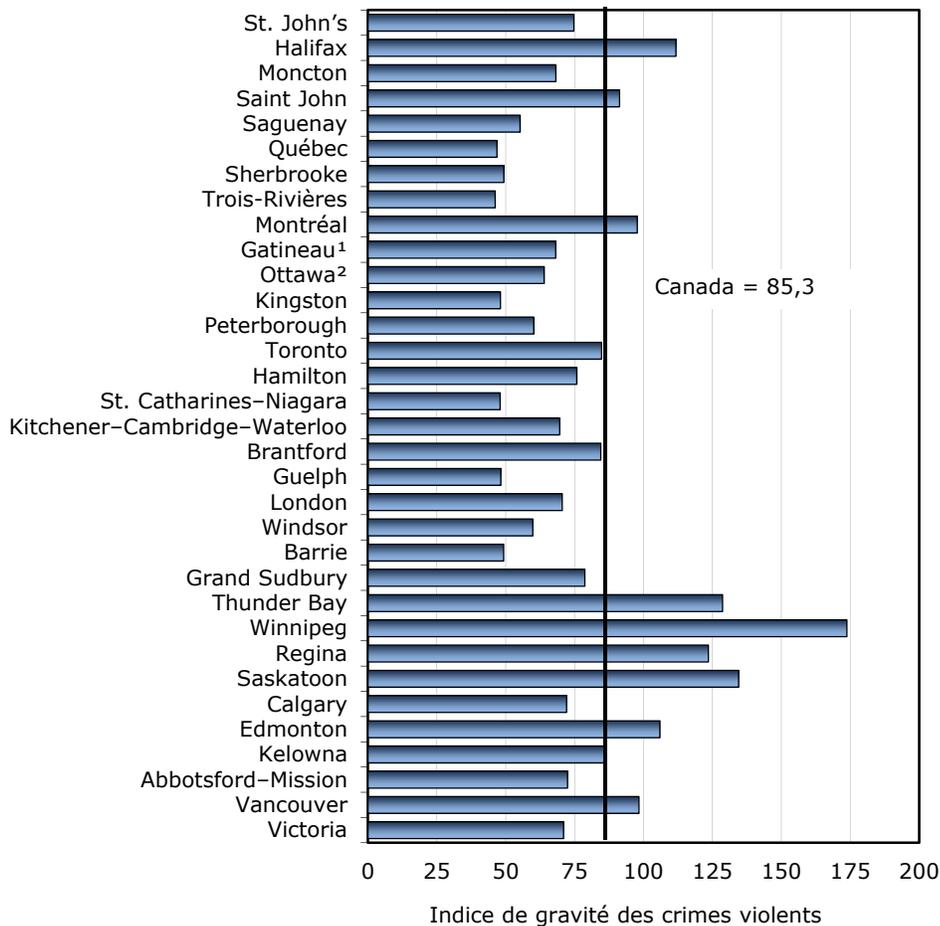
La gravité des crimes violents a diminué ou est demeurée stable dans l'ensemble des provinces et des territoires en 2011. L'Île-du-Prince-Édouard a enregistré l'IGVC le plus faible parmi les provinces, alors que le Manitoba a encore signalé l'IGVC le plus élevé (tableau 2b).

Winnipeg, qui a enregistré une augmentation de 6 % en 2011, a affiché l'IGCV le plus important (173,8) parmi les RMR. Son IGCV était bien supérieur à celui de Saskatoon (134,5), qui s'est classée deuxième (graphique 9). L'IGCV a progressé dans cinq autres RMR, Gatineau (+14 %) et Guelph (+8 %) ayant connu les plus fortes hausses (tableau 3).

Graphique 9

Indice de gravité des crimes violents déclarés par la police, selon la région métropolitaine de recensement, 2011

Région métropolitaine de recensement



1. Gatineau représente la partie de la RMR d'Ottawa-Gatineau qui est située au Québec.
 2. Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa-Gatineau qui est située en Ontario.

Note : La RMR d'Oshawa est exclue du présent graphique en raison du manque de correspondance entre les limites des territoires policiers et celles de la RMR.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

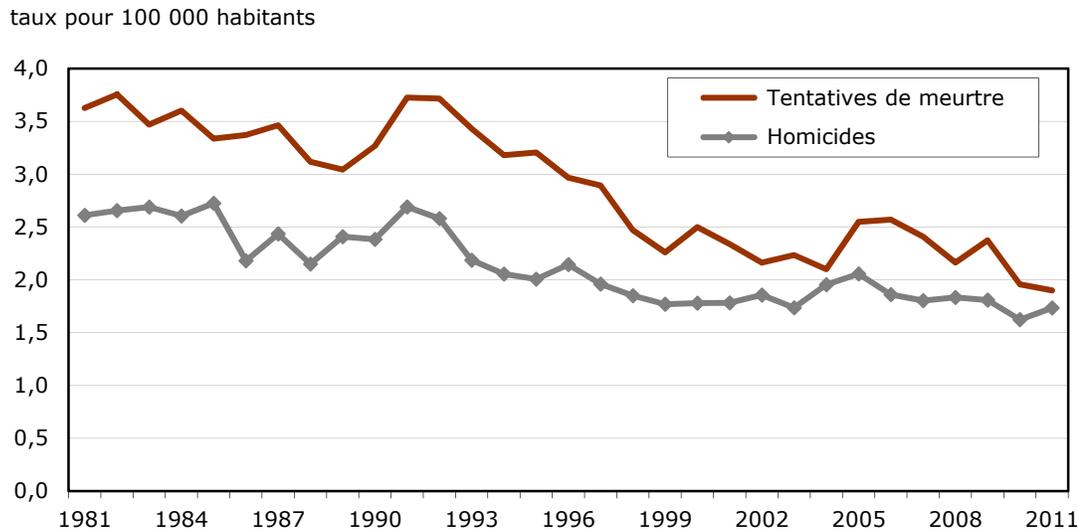
Le taux d'homicides est en hausse en 2011

En général, les homicides sont très rares au Canada. Des études ont permis de constater que les décès attribuables à des homicides sont moins fréquents que les décès causés par des blessures accidentelles ou des suicides (Statistique Canada, 2012b). Puisque l'homicide figure parmi les quelques types de crimes violents qui viennent à l'attention de la police presque sans exception, il est généralement considéré comme le baromètre de la violence dans un pays (Marshall et Block, 2004).

En 2011, il s'est produit 598 homicides au Canada, soit 44 de plus que l'année précédente; cela représentait un accroissement de 7 % du taux d'homicides (1,7 pour 100 000 habitants) (tableau 4, graphique 10). Le taux d'homicides suit une tendance générale à la baisse depuis le sommet atteint au milieu des années 1970.

Graphique 10

Taux de tentatives de meurtre et d'homicides, affaires déclarées par la police, Canada, 1981 à 2011



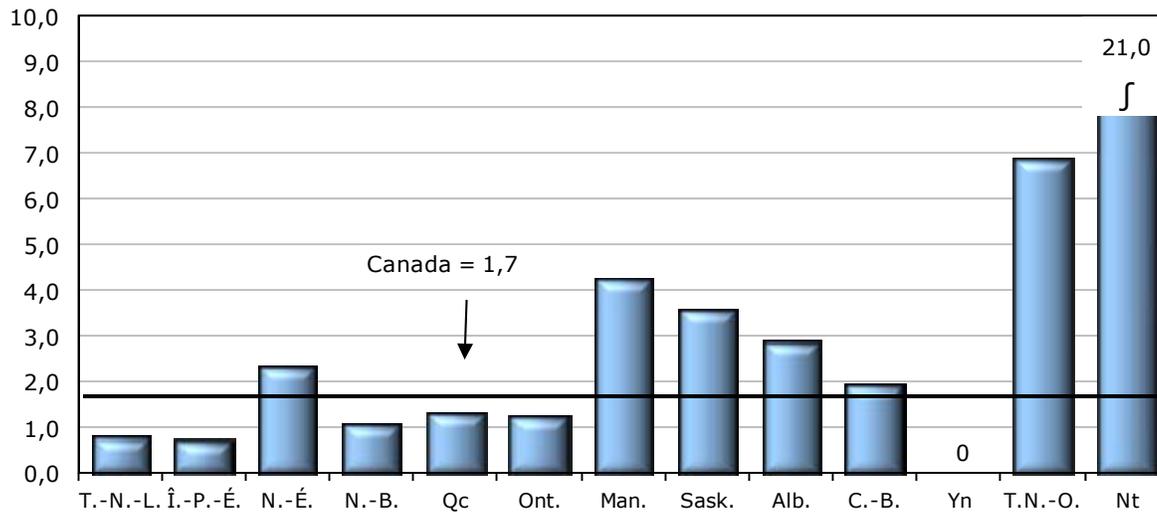
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

L'Alberta, où il y a eu 109 homicides en 2011 (32 de plus qu'en 2010), a connu la plus forte hausse du taux d'homicides (+39 %) en 2011. Le Québec s'est classé au deuxième rang; cette province a enregistré 21 homicides de plus qu'en 2010, le taux d'homicides y ayant progressé de 24 % (tableau 5). En Ontario, il s'est produit 28 homicides de moins en 2011 par rapport à 2010, et le taux s'est fixé à son point le plus bas depuis 1966. Malgré une augmentation de 4 % entre 2010 et 2011, le taux d'homicides de la Colombie-Britannique était le deuxième taux parmi les plus bas enregistré dans cette province depuis 1964.

Pour la cinquième année d'affilée, le taux d'homicides le plus important a été enregistré par le Manitoba, suivi de la Saskatchewan et de l'Alberta (graphique 11). Parmi les provinces, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador ont déclaré les taux les plus faibles. Le Yukon était le seul secteur de compétence qui n'a connu aucun homicide.

Graphique 11 Taux d’homicides déclarés par la police, selon la province ou le territoire, 2011

taux pour 100 000 habitants



Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Winnipeg, où il s’est produit 39 homicides en 2011, a enregistré le taux d’homicides le plus élevé (5,1 homicides pour 100 000 habitants) de l’ensemble des RMR (tableau 6). Il s’agissait également du plus fort taux affiché par Winnipeg depuis que les données selon la RMR ont été rendues publiques en 1981. Les deuxième et troisième taux en importance ont été déclarés par Halifax (4,4) et Edmonton (4,2). Le taux enregistré à Halifax était également son plus élevé depuis 1981. En 2011, il n’y a eu aucun homicide dans trois RMR, soit Moncton, Kingston et le Grand Sudbury.

Alors que le taux d’homicides a progressé en 2011, le taux de tentatives de meurtre a reculé de 3 % par rapport à l’année précédente. Dans l’ensemble, la police a dénombré 655 tentatives de meurtre en 2011, soit 13 de moins qu’en 2010. Même si le taux de tentatives de meurtre a toujours été plus élevé que le taux d’homicides depuis les années 1980, ces deux infractions continuent d’afficher des tendances semblables au fil du temps (graphique 10).

Les voies de fait graves et les voies de fait armées diminuent pour la quatrième année d’affilée

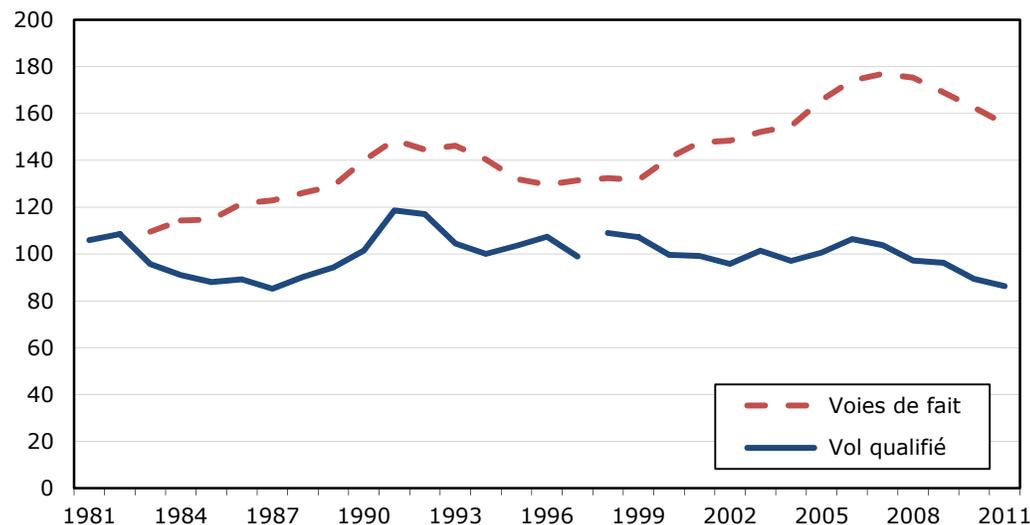
Les voies de fait sont les crimes violents les plus fréquents au Canada; ces infractions représentent près de 6 crimes violents déclarés par la police sur 10. En 2011, la police a déclaré près de 241 500 voies de fait, dont la plupart (72 %) étaient des voies de fait simples (niveau 1), la forme de cette infraction qui est la moins grave et qui ne cause aucune blessure ou qui cause peu de blessures à la victime. Les voies de fait simples suivent une tendance progressive à la baisse depuis 10 ans, dont une diminution de 2 % du taux en 2010.

En plus des voies de fait de niveau 1, il y a aussi les voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2) et les voies de fait graves, dans lesquelles la victime est blessée, mutilée ou défigurée (niveau 3). En 2011, le taux combiné des voies de fait des niveaux 2 et 3 s’est replié pour la quatrième année consécutive, et a fléchi de 4 % par rapport à 2010 (graphique 12).

Graphique 12

Taux de voies de fait majeures (niveaux 2 et 3) et de vols qualifiés, affaires déclarées par la police, Canada, 1981 à 2011

taux pour 100 000 habitants



Note : Les données sur les tendances concernant les voies de fait sont disponibles à compter de 1983, alors que les dispositions législatives touchant la classification des voies de fait sont entrées en vigueur. Les données sur les vols qualifiés ont été révisées à partir de 1998. Par conséquent, la série de données est marquée par une rupture entre 1997 et 1998.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Malgré une diminution globale du taux national de voies de fait majeures, certaines provinces ont affiché des augmentations entre 2010 et 2011. La Nouvelle-Écosse a signalé l'augmentation la plus élevée de voies de fait majeures, en hausse de 15 % par rapport à l'année précédente. L'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador ont également enregistré de légères augmentations en 2011.

Dans l'ensemble, la Saskatchewan et le Manitoba ont signalé les taux de voies de fait majeures (niveaux 2 et 3) les plus élevés. Comme on l'avait constaté au cours d'années passées, les taux de voies de fait majeures dans ces provinces étaient environ le double des taux dans la plupart des autres provinces (tableau 5).

Les taux de vols qualifiés diminuent ou demeurent stables dans presque tout le pays

Le taux de vols qualifiés a reculé de 3 % en 2011, confirmant la tendance à la baisse (graphique 12). La police a dénombré plus de 29 700 vols qualifiés en 2011, soit 700 de moins que l'année précédente.

Les taux de vols qualifiés déclarés par la police ont diminué ou sont demeurés stables dans presque tout le pays, sauf au Québec (+4 %). À l'échelon des provinces, les plus fortes baisses des taux de vols qualifiés sont survenues dans les provinces de l'Atlantique, soit à Terre-Neuve-et-Labrador (-32 %) et à l'Île-du-Prince-Édouard (-28 %).

De toutes les provinces et des trois territoires, le Manitoba a enregistré le taux le plus élevé de vols qualifiés. Contrairement aux taux des autres formes de crimes violents, les taux de vols qualifiés dans les territoires ont généralement figuré parmi les plus faibles au pays, une tendance qui s'est poursuivie en 2011 (tableau 5).

À l'instar des provinces, la plupart des RMR ont signalé des baisses de leurs taux de vols qualifiés. St. John's a connu le plus important déclin, son taux ayant chuté de 43 % par rapport à 2010. Toutefois, de fortes hausses ont été déclarées par quelques RMR, soit Barrie (+30 %) et le Grand Sudbury (+30 %). Winnipeg, où le taux s'est accru de 3 % par rapport à 2010, affichait toujours le taux de vols qualifiés le plus important au pays (tableau 6).

Le taux d'agressions sexuelles déclarées par la police est toujours en baisse

Tout comme les voies de fait, les agressions sexuelles sont classées selon trois niveaux, qui représentent la gravité de l'affaire. En 2011, la police a déclaré un peu plus de 21 800 agressions sexuelles, dont la majorité (98 %) étaient classées parmi les agressions de niveau 1, la forme de cette infraction qui est la moins grave des trois (tableau 4).

Globalement, le taux d'agressions sexuelles a fléchi de 3 % en 2011 par rapport à l'année précédente. Les trois types d'agressions sexuelles ont diminué, mais ce sont les agressions sexuelles graves (niveau 3) qui ont affiché la plus forte baisse (-23 %).

La plupart des provinces ont fait état d'un recul de leur taux d'agressions sexuelles en 2011. Parmi celles qui ont enregistré une hausse, c'est l'Île-du-Prince-Édouard qui a connu la plus importante (+22 %). Cette province affichait toutefois le deuxième taux parmi les plus faibles.

Il convient de mentionner que les données déclarées par la police représentent probablement une sous-estimation du nombre réel d'agressions sexuelles. Les données sur la victimisation autodéclarée de l'Enquête sociale générale ont toujours indiqué que la plupart des agressions sexuelles ne sont pas signalées à la police (Perreault et Brennan, 2010; Brennan et Taylor-Butts, 2008). Il existe plusieurs raisons pour lesquelles les victimes n'informent pas la police des agressions sexuelles, comme les suivantes : l'incident n'est pas assez important; il s'agit d'une affaire personnelle; et l'incident a été réglé d'une autre façon (Statistique Canada, 2011; Brennan et Taylor-Butts, 2008).

Les infractions sexuelles contre les enfants sont en hausse

Le Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) permet de recueillir de l'information non seulement sur les trois niveaux d'agression sexuelle, mais aussi sur les infractions sexuelles contre les enfants, une catégorie qui comprend les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle et le leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur.

La police a déclaré plus de 3 800 affaires ayant trait à des infractions sexuelles contre les enfants en 2011. Le taux d'infractions sexuelles contre les enfants a progressé de 3 % entre 2010 et 2011, ces infractions étant l'une des rares catégories de crimes violents où l'on a observé une hausse en 2011 (tableau 5). En ce qui concerne les infractions particulières faisant partie de cette catégorie, l'incitation à des contacts sexuels (+8 %) et le leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur (+10 %) ont affiché une hausse de leur taux, alors que les contacts sexuels sont demeurés stables et l'exploitation sexuelle a reculé de 7 %.

Crimes sans violence

La gravité des crimes sans violence continue à fléchir

En 2011, la majorité des infractions déclarées par la police étaient de nature non violente, les crimes contre les biens et les autres infractions au *Code criminel* représentant environ 4 crimes sur 5 de tous les crimes déclarés par la police. Le vol de moins de 5 000 \$, le méfait, l'introduction par effraction et les infractions contre l'administration de la justice étaient les types de crimes sans violence les plus fréquents.

Le taux de crimes contre les biens déclarés par la police a reculé de 8 % en 2011, cette baisse étant la huitième d'affilée. Pour sa part, le taux d'autres infractions au *Code criminel* a fléchi de 2 %. La gravité des crimes sans violence a aussi diminué en 2011, soit de 7 % par rapport à 2010.

L'Indice de gravité des crimes sans violence (IGCSV) a reculé ou est demeuré stable dans chaque province et territoire. Même si la Saskatchewan a enregistré une baisse de son IGCSV (-1 %) en 2011, cette province a de nouveau connu l'Indice le plus élevé parmi les provinces, alors que l'Ontario a affiché le plus bas (tableau 2b).

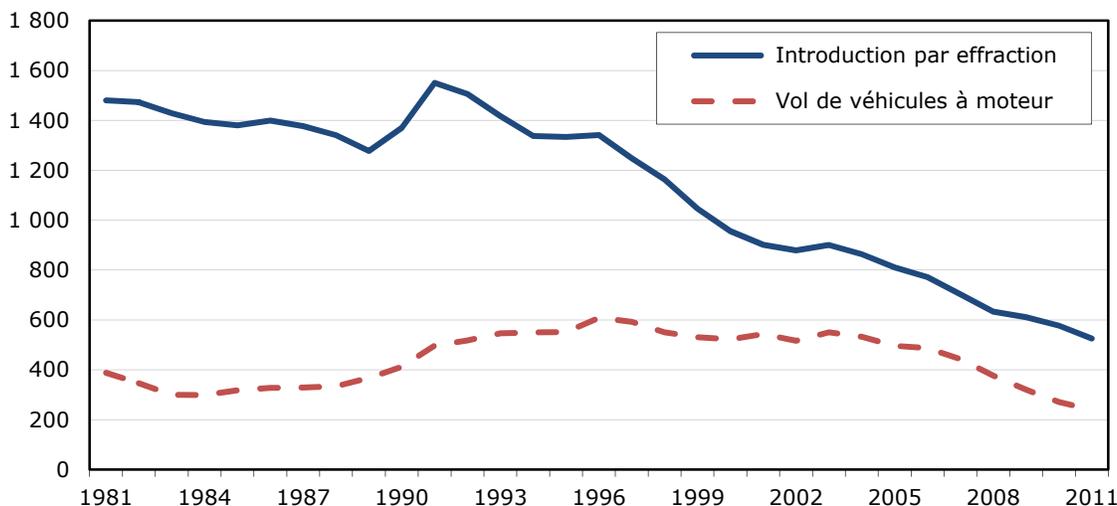
Les introductions par effraction sont en recul depuis 1981

En 2011, l'introduction par effraction était l'un des crimes contre les biens les plus fréquents au Canada. La police a déclaré plus de 181 200 introductions par effraction, qui représentaient 15 % de tous les crimes contre les biens. Depuis 30 ans, le taux d'introductions par effraction affiche une tendance soutenue à la baisse, qui s'est poursuivie en 2011 (graphique 13). Le taux d'introductions par effraction était de 9 % inférieur au taux observé l'année précédente, et de 42 % moins élevé que le taux enregistré 10 ans plus tôt (tableau 4).

Graphique 13

Taux d'introductions par effraction et de vols de véhicules à moteur, affaires déclarées par la police, Canada, 1981 à 2011

taux pour 100 000 habitants



Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Toutes les provinces ont affiché une diminution de leur taux d'introductions par effraction, les reculs les plus marqués étant survenus en Alberta (-19 %), en Nouvelle-Écosse (-10 %) et au Manitoba (-10 %). La Saskatchewan a connu le taux le plus important d'introductions par effraction, alors que l'Ontario a enregistré le plus faible (tableau 5).

Le taux d'introductions par effraction a aussi reculé dans la plupart des RMR, Saint John (-31 %), Edmonton (-26 %) et Halifax (-24 %) ayant déclaré les plus fortes baisses. Toutefois, des augmentations du taux d'introductions par effraction ont été signalées par certaines RMR, dont London (+12 %) et Thunder Bay (+7 %). Dans l'ensemble, St. John's a connu le taux le plus élevé d'introductions par effraction, alors que Toronto a enregistré le plus faible pour la quatrième année consécutive (tableau 6).

En général, la plupart des introductions par effraction sont commises dans des résidences privées. À titre d'exemple, en 2011, plus de 6 introductions par effraction sur 10 (63 %) sont survenues dans une résidence. Par comparaison, 28 % de ces infractions ont été commises dans une entreprise et 10 %, dans un autre endroit, comme une école, une remise ou un garage isolé. Les introductions par effraction dans les résidences ont fléchi de 7 % et celles dans les entreprises, de 11 %.

Les vols de véhicules à moteur sont toujours en baisse

Les services de police ont déclaré un peu plus de 82 400 vols de véhicules à moteur en 2011, ce qui équivaut à environ 226 vols de véhicules par jour. Depuis qu'il a atteint un sommet au milieu des années 1990, le taux de vols de véhicules à moteur suit une tendance progressive à la baisse. Dans l'ensemble, le taux de vols de véhicules à moteur a chuté de 12 % par rapport à 2010 et de 56 % depuis 10 ans (graphique 13, tableau 4).

Des diminutions des taux de vols de véhicules à moteur ont été observées dans la plupart des provinces en 2011, sauf dans la majorité des provinces de l'Atlantique, où il s'est produit des hausses. Plus précisément, les taux ont augmenté de 6 % à Terre-Neuve-et-Labrador, de 3 % à l'Île-du-Prince-Édouard et de 2 % en Nouvelle-Écosse. Le plus fort taux de vols de véhicules à moteur a été signalé par la Saskatchewan, suivie de l'Alberta et du Manitoba (tableau 5).

À l'instar des provinces, presque toutes les RMR ont connu un recul de leur taux de vols de véhicules à moteur en 2011, les plus fortes baisses ayant été enregistrées par Sherbrooke (-38 %), Victoria (-38 %) et Winnipeg (-37 %). Six RMR seulement ont affiché une augmentation de leur taux de vols de véhicules à moteur, les plus élevées ayant été observées à Guelph (+23 %), Saskatoon (+23 %) et Moncton (+12 %). Globalement, le taux de vols de véhicules à moteur était le plus important à Saskatoon et le plus faible à Kingston (tableau 6).

Encadré 3

La mesure de la criminalité au moyen des enquêtes sur la victimisation

La criminalité peut aussi être mesurée au moyen d'enquêtes sur la victimisation autodéclarée, comme l'Enquête sociale générale (ESG) sur la victimisation, en plus des données déclarées par la police. L'ESG sur la victimisation est réalisée tous les cinq ans et elle sert à recueillir des données auprès des Canadiens de 15 ans et plus sur leurs expériences de victimisation en rapport avec huit infractions : l'agression sexuelle, le vol qualifié, les voies de fait, le vol de biens personnels, l'introduction par effraction, le vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces, le vol de biens du ménage et le vandalisme.

L'un des avantages de l'ESG est qu'elle tient compte des crimes qui ne sont pas signalés à la police, lesquels, selon les estimations, représentaient environ les deux tiers de tous les incidents de victimisation criminelle en 2009 (la dernière année pour laquelle il existe des données). Par contre, l'ESG ne vise que huit types d'infractions, et elle doit compter sur les répondants pour se rappeler avec exactitude des événements et les déclarer. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les résultats de l'ESG de 2009, voir « La victimisation criminelle au Canada, 2009 » (Perreault et Brennan, 2010).

La conduite avec facultés affaiblies augmente pour la quatrième fois en cinq ans

La police a déclaré près de 90 300 affaires de conduite avec facultés affaiblies en 2011, un nombre supérieur de 3 000 à celui enregistré l'année précédente. Le taux de conduite avec facultés affaiblies a progressé de 2 % en 2011, cette hausse étant la quatrième en cinq ans. Avant ces augmentations récentes, le taux de conduite avec facultés affaiblies avait suivi une tendance à la baisse pendant les années 1980 et 1990 (graphique 14).

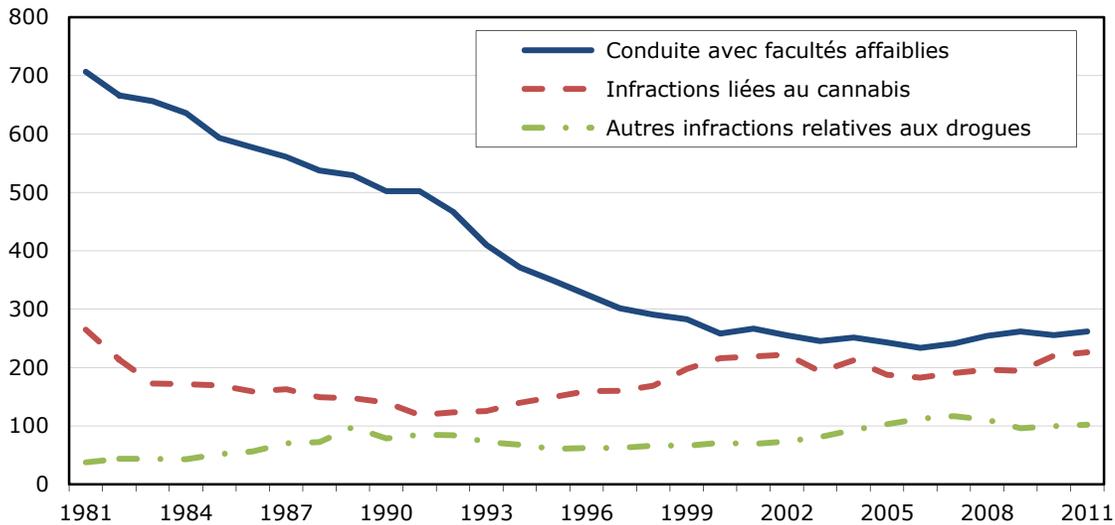
Parmi les provinces, les accroissements les plus marqués des taux de conduite avec facultés affaiblies en 2011 ont été observés en Colombie-Britannique (+15 %), en Saskatchewan (+9 %) et au Manitoba (+7 %) (tableau 5).

Même si le taux global de conduite avec facultés affaiblies a augmenté, la forme la plus grave de cette infraction a connu une baisse en 2011, le taux de conduite avec facultés affaiblies entraînant la mort ayant reculé de 29 % par rapport à 2010.

Graphique 14

Taux d'infractions relatives aux drogues et de conduite avec facultés affaiblies, affaires déclarées par la police, Canada, 1981 à 2011

taux pour 100 000 habitants



Note : Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'effet de l'alcool ou d'une drogue; la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'effet de l'alcool ou d'une drogue causant des lésions corporelles ou la mort; le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool ou de drogue; et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Le nombre d'affaires de conduite avec facultés affaiblies déclarées par la police peut être tributaire d'un certain nombre de facteurs, comme des changements aux lois, les pratiques d'application de la loi (p. ex. l'utilisation des programmes R.I.D.E. [réduction de la conduite avec facultés affaiblies partout]) et l'évolution des attitudes de la société à l'égard de la conduite en état d'ivresse.

Depuis juillet 2008, des nouvelles dispositions législatives ont permis aux policiers d'effectuer des analyses et des évaluations obligatoires au bord de la route dans le cas de conducteurs soupçonnés d'avoir les facultés affaiblies par la drogue. En 2011, la police a déclaré près de 1 900 affaires de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue (160 de moins qu'en 2010), ce nombre représentant 2 % de toutes les affaires de conduite avec facultés affaiblies.

La possession de cannabis est toujours en hausse

Au Canada, les infractions relatives aux drogues, comme les infractions liées à la possession, au trafic, à l'importation, à l'exportation et à la production, tombent sous le coup de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*. En 2011, la police a déclaré plus de 113 100 infractions relatives aux drogues; de celles-ci, plus de la moitié (54 %) concernaient la possession de cannabis (tableau 4).

En 2011, le taux d'infractions relatives aux drogues déclarées par la police s'est accru légèrement, confirmant la tendance générale amorcée au début des années 1990 (graphique 14). L'accroissement observé en 2011 a été déterminé par la hausse du taux d'infractions liées à la possession de cannabis (+7 %). Par comparaison, le taux de trafic, de production et de distribution de cannabis a chuté de 11 %.

À l'instar des années passées, la Colombie-Britannique a déclaré le plus fort taux d'infractions relatives aux drogues de toutes les provinces. Alors que la Colombie-Britannique a enregistré le taux le plus élevé d'infractions liées au cannabis, c'est la Saskatchewan qui a affiché le plus fort taux d'infractions liées à la cocaïne, son taux ayant grimpé de 73 % en 2011 (tableau 5).

Caractéristiques des auteurs présumés

Les hommes représentent 4 adultes inculpés sur 5, mais le taux d'inculpation des femmes est en hausse depuis 10 ans

En général, les hommes ont tendance à commettre des infractions plus souvent que les femmes, tendance qui n'a pas changé en 2011. Parmi les 413 800 adultes (18 ans et plus) ou presque qui ont été inculpés d'une infraction criminelle en 2011, 79 % étaient de sexe masculin.

Quel que soit le type d'infraction, les hommes étaient invariablement plus susceptibles que les femmes d'être inculpés. Les infractions sexuelles affichaient les plus fortes proportions d'hommes : 98 % de toutes les personnes inculpées d'agression sexuelle de niveau 1, de pornographie juvénile et d'infractions sexuelles contre les enfants étaient de sexe masculin en 2011. Les infractions pour lesquelles on a constaté les plus fortes proportions de femmes comprenaient le rapt (49 %), la prostitution (47 %) et le vol de moins de 5 000 \$ (37 %).

Alors que le taux d'hommes inculpés d'une infraction criminelle suit une tendance à la baisse depuis 20 ans, le taux de femmes inculpées a généralement augmenté au cours des 10 dernières années. Ces tendances contraires sont encore plus prononcées dans le cas des crimes violents, surtout depuis 20 ans. Depuis 1991, le taux d'hommes inculpés d'un crime violent a reculé de 32 %, alors que le taux de femmes a grimpé de 34 %. Toutefois, les hommes représentaient toujours plus de 4 personnes inculpées d'un crime violent sur 5 en 2011.

Crimes commis par des jeunes qui ont été déclarés par la police

Au Canada, les jeunes auteurs présumés (12 à 17 ans) et les auteurs présumés adultes (18 ans et plus) relèvent de systèmes de justice différents. On sait depuis longtemps que les jeunes doivent être tenus responsables des actes criminels qu'ils commettent, mais qu'ils n'ont pas la maturité des adultes. Par conséquent, les principes qui s'appliquent aux adultes ne sont pas nécessairement appropriés pour les jeunes Canadiens (Casavant et autres, 2008). La présente section porte sur la nature et l'étendue des crimes commis par des jeunes.

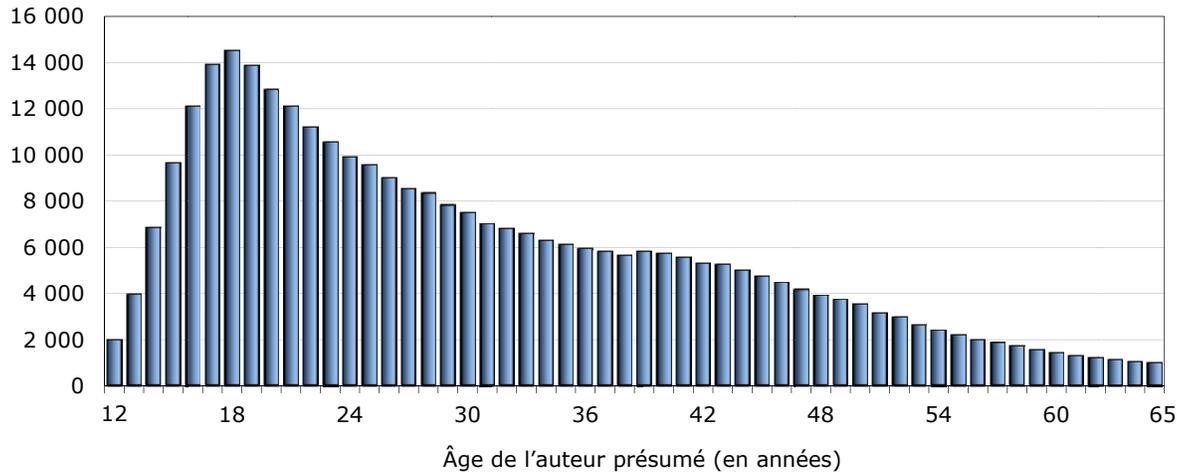
Moins de la moitié des jeunes auteurs présumés sont inculpés officiellement par la police

Dans l'ensemble, les taux de perpétration d'infractions déclarées par la police ont tendance à être plus élevés chez les jeunes et les jeunes adultes (graphique 15). Les taux augmentent graduellement chez les jeunes de 12 à 17 ans, atteignent un sommet à l'âge de 18 ans, puis diminuent à mesure qu'augmente l'âge.

Plus de 135 600 jeunes étaient les auteurs présumés d'une infraction au *Code criminel* en 2011, soit environ 18 100 de moins qu'en 2010. Le nombre de jeunes auteurs présumés comprend ceux qui ont été inculpés (ou dont la mise en accusation a été recommandée) par la police et ceux qui ont fait l'objet de mesures autres qu'une mise en accusation officielle. Des exemples de jeunes qui n'ont pas été officiellement inculpés comprennent ceux qui ont été détournés du système de justice pénale officiel au moyen d'avertissements, de mises en garde et de renvois à des programmes communautaires.

Graphique 15 Auteurs présumés d'infractions âgés de 12 à 65 ans, Canada, 2011

taux pour 100 000 habitants

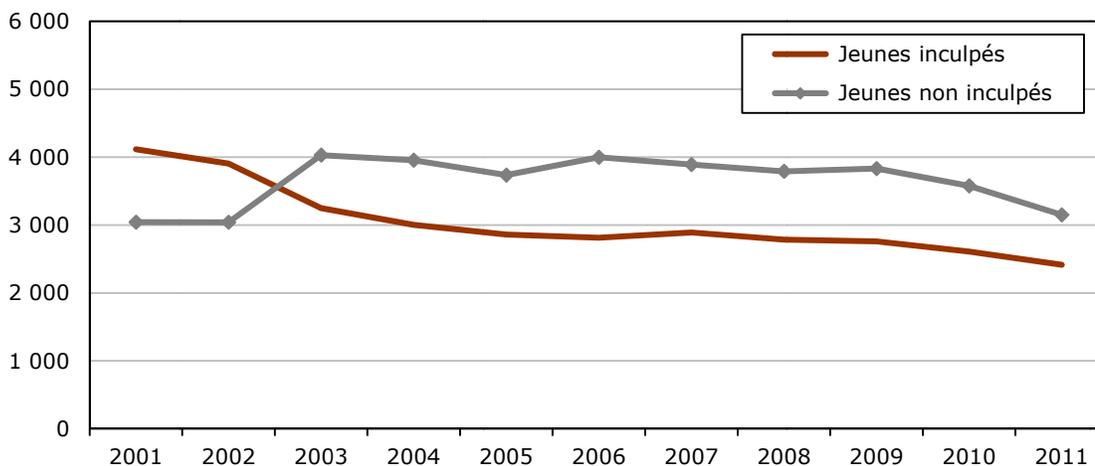


Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Par le passé, les jeunes Canadiens étaient plus susceptibles d'être inculpés officiellement que de faire l'objet d'autres mesures. Toutefois, en 2003, cette tendance s'est renversée et, depuis, le nombre de jeunes détournés du système de justice officiel a été supérieur au nombre de jeunes inculpés officiellement (graphique 16). Ce changement s'est opéré pendant l'année de l'entrée en vigueur de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*, laquelle a établi des directives précises concernant la mise en œuvre et l'utilisation des mesures extrajudiciaires (c.-à-d. des sanctions non officielles) pour les jeunes. En 2011, 57 % des jeunes ont été détournés du système de justice, et 43 % ont été inculpés officiellement.

Graphique 16 Jeunes auteurs présumés, selon l'état de classement, Canada, 2001 à 2011

taux pour 100 000 jeunes



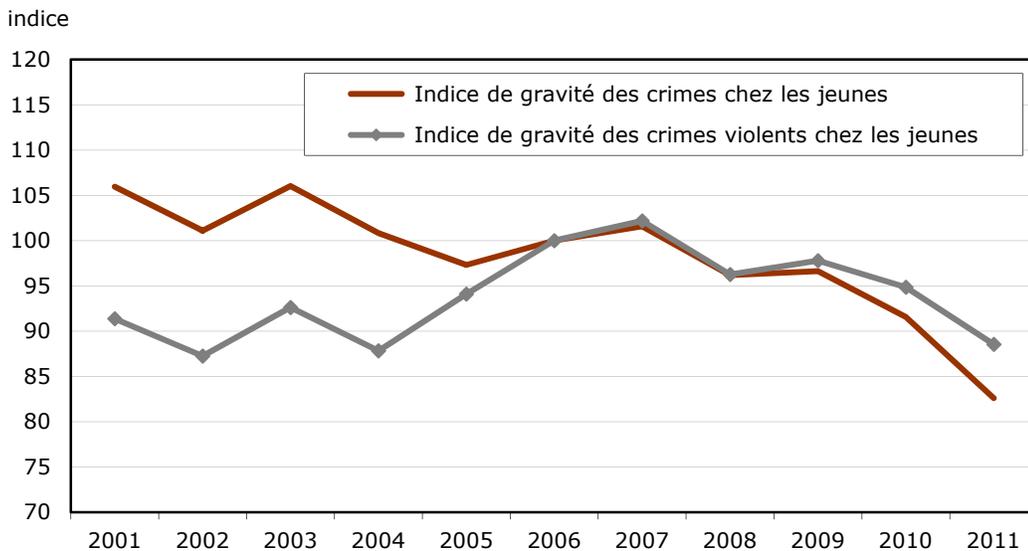
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Le volume et la gravité de la criminalité chez les jeunes sont en recul en 2011

À l’instar de la criminalité en général, le volume et la gravité de la criminalité chez les jeunes suivent une tendance à la baisse depuis 10 ans. Entre 2010 et 2011, le taux de criminalité chez les jeunes et l’IGC chez les jeunes ont tous les deux chuté de 10 % (tableau 7a, tableau 7b). Depuis 2001, l’IGC chez les jeunes a fléchi de 22 % (graphique 17, tableau 7b). Toutefois, la baisse de la gravité des crimes violents chez les jeunes qui a été constatée depuis 10 ans a été moins marquée, soit de 3 %.

Graphique 17

Indices de gravité des crimes chez les jeunes, affaires déclarées par la police, Canada, 2001 à 2011



Note : L’année de base choisie pour les indices est 2006, leur valeur ayant été fixée à « 100 ».

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Des baisses ont été enregistrées pour les types de crimes les plus graves commis par des jeunes. À titre d’exemple, en 2011, il y a eu 46 jeunes auteurs présumés d’homicides, soit 10 de moins que l’année précédente. Avec cette diminution, le taux a chuté de 16 %. En outre, les taux de voies de fait majeures et de vols qualifiés ont reculé de 4 % par rapport à 2010. On a aussi constaté des reculs pour ce qui est des taux de jeunes auteurs présumés de la plupart des crimes sans violence, y compris les introductions par effraction (-15 %) et les vols de véhicules à moteur (-4 %) (tableau 8).

En 2011, toutes les provinces ont signalé une baisse de l’IGC et de l’IGVC chez les jeunes (tableau 9). Les IGC chez les jeunes étaient les moins élevés en Colombie-Britannique, à l’Île-du-Prince-Édouard et au Québec, et ils étaient les plus élevés en Saskatchewan, au Manitoba et en Nouvelle-Écosse.

Résumé

Dans l’ensemble, le volume et la gravité de la criminalité au Canada ont tous les deux continué à reculer en 2011, des baisses ayant été observées dans la plupart des provinces et territoires et dans toutes les régions métropolitaines de recensement. On a constaté des déclinés pour pratiquement toutes les infractions, à l’exception des homicides, des infractions sexuelles contre les enfants, du harcèlement criminel, de la conduite avec facultés affaiblies et de certaines infractions relatives aux drogues. La criminalité chez les jeunes s’est aussi repliée en 2011.

Source des données

Programme de déclaration uniforme de la criminalité

Le Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) a été mis sur pied en 1962 avec la collaboration et l'aide de l'Association canadienne des chefs de police. L'enquête vise les crimes déclarés par la police dont le bien-fondé a été établi au moyen d'une enquête. Les données proviennent de tous les services de police fédéraux, provinciaux et municipaux au Canada et concernent les infractions au *Code criminel* et aux autres lois fédérales.

Les données recueillies dans le cadre du Programme DUC agrégé représentent pratiquement 100 % de la charge de travail de l'ensemble des services de police au Canada. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Afin d'assurer la comparabilité des données entre les services de police, les chiffres figurant dans le présent article sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire, qui est déterminée d'après une règle de classification standard utilisée par tous les services de police. Toutefois, on peut produire des chiffres fondés sur toutes les infractions sur demande.

Chaque année, la base de données DUC est figée à la fin de mai aux fins de la production des statistiques de la criminalité pour l'année civile précédente. Toutefois, les services de police continuent d'envoyer des données à jour à Statistique Canada après cette date pour des affaires qui sont survenues au cours d'années antérieures. En général, ces révisions représentent de nouveaux enregistrements sur les auteurs présumés, au fur et à mesure que les affaires sont résolues et que les auteurs présumés sont identifiés par la police. Toutefois, dans certains cas, de nouveaux enregistrements sur les affaires peuvent être ajoutés et des enregistrements sur des affaires déjà déclarées peuvent être supprimés lorsque de nouveaux renseignements sont connus.

Des révisions sont acceptées pendant une période d'un an suivant la diffusion originale des données. À titre d'exemple, lorsque les statistiques de la criminalité pour 2011 sont diffusées, les données pour 2010 sont mises à jour afin de tenir compte des révisions qui ont été apportées entre les mois de mai 2011 et mai 2012. Les données sont révisées une seule fois, puis sont figées de façon permanente.

Depuis 10 ans, le nombre d'affaires enregistrées pour l'année précédente a été révisé à la baisse trois fois et à la hausse sept fois, le changement moyen s'élevant à 0,2 %. Dans le cas des auteurs présumés, les données de l'année précédente ont fait l'objet d'une révision moyenne à la hausse d'environ 1 %.

Références

BABYAK, Colin, Asma ALAVI, Kristin COLLINS, Amanda HALLADAY et Dawn TAPPER. 2009. *La méthodologie de l'Indice de gravité de la criminalité déclarée par la police*, produit n° HSMD-2009-006F/E au catalogue de Statistique Canada, Division des méthodes d'enquêtes auprès des ménages, Ottawa.

BOWLES, Roger, Marcia GARCIA REYES et Nuno GAROUPA. 2009. « Crime reporting decisions and the costs of crime », *European Journal on Criminal Policy and Research*, vol. 15, n° 4, p. 365 à 377.

BRENNAN, Shannon, et Andrea TAYLOR-BUTTS. 2008. *Les agressions sexuelles au Canada, 2004 et 2007*, produit n° 85F0033M au catalogue de Statistique Canada, « Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique », n° 19, (site consulté le 5 juin 2012).

CASAVANT, Lyne, Robin MACKAY et Dominique VALIQUET. 2008. *La justice pour les jeunes au Canada : Le contexte législatif*, produit n° PRB-08-23F au catalogue de la Bibliothèque du Parlement, Ottawa, Division des affaires juridiques et législatives, (site consulté le 9 février 2012).

CHARRON, Mathieu. 2009. *Caractéristiques des quartiers et répartition des crimes déclarés par la police dans la ville de Toronto*, produit n° 85-561-M au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, « Série de documents de recherche du Centre canadien de la statistique juridique », vol. 18, (site consulté le 5 juin 2012).

MARSHALL, Ineke, et Carolyn BLOCK. 2004. « Maximizing the availability of cross-national data on homicide », *Homicide Studies*, vol. 8, n° 3, p. 267 à 310.

NUTH, Maryke. 2008. « Taking advantage of new technologies: For and against crime », *Computer Law and Security Report*, vol. 24, n° 5, p. 437 à 446.

PERREAULT, Samuel, et Shannon BRENNAN. 2010. « La victimisation criminelle au Canada, 2009 », *Juristat*, vol. 30, n° 2, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, (site consulté le 12 avril 2012).

POTTIE-BUNGE, Valerie, Holly JOHNSON et Thierno BALDÉ. 2005. *L'exploration des tendances de la criminalité au Canada*, produit n° 85-561-MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, « Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice », n° 5, (site consulté le 12 avril 2012).

RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES CANADA. 2012. *Indicateurs de mieux-être au Canada*, Ottawa, (site consulté le 16 avril 2012).

STATISTIQUE CANADA. 2012a. « Valeurs de l'Indice de gravité de la criminalité, 239 services de police ayant desservi des collectivités de plus de 10 000 habitants, 2011 », le 24 juillet 2012.

STATISTIQUE CANADA. 2012b. *Un coup d'œil sur le Canada 2012*, produit n° 12-581-X au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, (site consulté le 16 avril 2012).

STATISTIQUE CANADA. 2011. Totalisation spéciale fondée sur l'Enquête sociale générale de 2009.

WALLACE, Marnie, John TURNER, Colin BABYAK et Anthony MATARAZZO. 2009. *La mesure de la criminalité au Canada : présentation de l'Indice de gravité de la criminalité et des améliorations au Programme de déclaration uniforme de la criminalité*, produit n° 85-004-X au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, (site consulté le 6 mai 2012).

Tableaux de données détaillés

Tableau 1a
Taux de crimes déclarés par la police, Canada, 2001 à 2011

Année	Ensemble des crimes (taux de criminalité)			Crimes violents			Crimes contre les biens			Autres infractions		
	nombre	taux	variation en % par rapport à l'année précé- dente	nombre	taux	variation en % par rapport à l'année précé- dente	nombre	taux	variation en % par rapport à l'année précé- dente	nombre	taux	variation en % par rapport à l'année précé- dente
2001	2 353 330	7 587	0	457 043	1 473	-1	1 589 425	5 124	-1	306 862	989	7
2002	2 355 322	7 512	-1	451 733	1 441	-2	1 592 782	5 080	-1	310 807	991	0
2003	2 458 482	7 770	3	453 963	1 435	0	1 676 439	5 299	4	328 080	1 037	5
2004	2 427 370	7 600	-2	448 514	1 404	-2	1 636 363	5 123	-3	342 493	1 072	3
2005	2 361 974	7 325	-4	447 857	1 389	-1	1 574 808	4 884	-5	339 309	1 052	-2
2006	2 359 804	7 244	-1	451 652	1 386	0	1 566 315	4 808	-2	341 837	1 049	0
2007	2 271 754	6 899	-5	445 252	1 352	-2	1 488 103	4 519	-6	338 399	1 028	-2
2008	2 204 643	6 617	-4	443 608	1 331	-2	1 415 572	4 249	-6	345 463	1 037	1
2009	2 172 960	6 442	-3	444 533	1 318	-1	1 386 184	4 110	-3	342 243	1 015	-2
2010 ^r	2 094 875	6 139	-5	439 220	1 287	-2	1 305 150	3 824	-7	350 505	1 027	1
2011	1 984 916	5 756	-6	424 410	1 231	-4	1 213 885	3 520	-8	346 621	1 005	-2
Variation en % de 2001 à 2011	...	-24	-16	-31	2	...

... n'ayant pas lieu de figurer
^r révisé

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Voir au tableau 4 la liste des infractions comprises dans chaque catégorie de crimes. Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les données pour les taux de l'ensemble des crimes, de crimes violents, de crimes contre les biens et d'autres infractions sont disponibles à compter de 1962. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Il s'agit des estimations de la population au 1^{er} juillet, Division de la démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 1b
Indices de gravité des crimes déclarés par la police, Canada, 2001 à 2011

Année	Indice global de gravité de la criminalité		Indice de gravité des crimes violents		Indice de gravité des crimes sans violence	
	indice	variation en pourcentage par rapport à l'année précédente	indice	variation en pourcentage par rapport à l'année précédente	indice	variation en pourcentage par rapport à l'année précédente
2001	105,3	-1	97,2	-1	108,4	-2
2002	104,1	-1	96,2	-1	107,2	-1
2003	106,8	3	97,6	1	110,4	3
2004	104,1	-3	96,0	-2	107,2	-3
2005	101,3	-3	98,5	3	102,4	-4
2006	100,0	-1	100,0	2	100,0	-2
2007	95,2	-5	97,7	-2	94,2	-6
2008	90,4	-5	94,9	-3	88,7	-6
2009	87,5	-3	94,0	-1	85,0	-4
2010 ^r	82,7	-6	88,9	-5	80,3	-6
2011	77,6	-6	85,3	-4	74,7	-7
Variation en pourcentage de 2001 à 2011	-26	...	-12	...	-31	...

... n'ayant pas lieu de figurer
^r révisé

Note : Les valeurs des indices de gravité de la criminalité sont disponibles à partir de 1998.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 2a
Taux de crimes déclarés par la police, selon la province ou le territoire, 2011

Province ou territoire	Ensemble des crimes (taux de criminalité)			Crimes violents		
	nombre	taux	variation en % par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation en % par rapport à l'année précédente
Terre-Neuve-et-Labrador	32 888	6 441	-4	7 838	1 535	-1
Île-du-Prince-Édouard	9 098	6 238	1	1 659	1 137	-3
Nouvelle-Écosse	61 462	6 501	-7	13 786	1 458	-7
Nouveau-Brunswick	39 685	5 253	-5	11 028	1 460	-4
Québec	355 780	4 459	-6	83 381	1 045	-2
Ontario	561 306	4 197	-6	127 034	950	-4
Manitoba	112 437	8 991	-8	26 265	2 100	-4
Saskatchewan	129 821	12 272	-3	25 032	2 366	-7
Alberta	280 305	7 417	-9	53 098	1 405	-5
Colombie-Britannique	360 913	7 892	-7	66 784	1 460	-7
Yukon	7 252	20 920	0	1 465	4 226	0
Territoires du Nord-Ouest	20 978	48 032	3	3 712	8 499	0
Nunavut	12 991	38 986	-2	3 328	9 987	-4
Canada	1 984 916	5 756	-6	424 410	1 231	-4

Province ou territoire	Crimes contre les biens			Autres infractions au <i>Code criminel</i>		
	nombre	taux	variation en % par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation en % par rapport à l'année précédente
Terre-Neuve-et-Labrador	19 978	3 913	-5	5 072	993	-5
Île-du-Prince-Édouard	6 331	4 341	1	1 108	760	9
Nouvelle-Écosse	38 013	4 021	-7	9 663	1 022	-5
Nouveau-Brunswick	22 915	3 033	-8	5 742	760	8
Québec	228 197	2 860	-8	44 202	554	1
Ontario	366 240	2 739	-7	68 032	509	-5
Manitoba	61 452	4 914	-14	24 720	1 977	3
Saskatchewan	71 782	6 785	-2	33 007	3 120	-3
Alberta	165 203	4 371	-11	62 004	1 641	-4
Colombie-Britannique	214 885	4 699	-8	79 244	1 733	-2
Yukon	3 186	9 191	2	2 601	7 503	-3
Territoires du Nord-Ouest	10 099	23 123	3	7 167	16 410	4
Nunavut	5 604	16 818	-1	4 059	12 181	0
Canada	1 213 885	3 520	-8	346 621	1 005	-2

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Voir au tableau 4 la liste des infractions comprises dans chaque catégorie de crimes. Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les données pour les taux de l'ensemble des crimes, de crimes violents, de crimes contre les biens et d'autres infractions sont disponibles à compter de 1962. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Il s'agit des estimations de la population au 1er juillet, Division de la démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 2b
Indices de gravité des crimes déclarés par la police, selon la province ou le territoire, 2011

Province ou territoire	Indice global de gravité de la criminalité		Indice de gravité des crimes violents		Indice de gravité des crimes sans violence	
	indice	variation en % de 2010 à 2011	indice	variation en % de 2010 à 2011	indice	variation en % de 2010 à 2011
Terre-Neuve-et-Labrador	74,0	-8	60,4	-15	79,2	-6
Île-du-Prince-Édouard	65,8	0	42,0	1	75,0	0
Nouvelle-Écosse	79,1	-5	84,7	0	76,9	-7
Nouveau-Brunswick	65,0	-6	63,3	-8	65,7	-5
Québec	73,5	-4	76,5	1	72,4	-5
Ontario	61,1	-6	73,4	-5	56,4	-7
Manitoba	117,5	-7	167,1	0	98,5	-10
Saskatchewan	144,8	-3	141,5	-8	146,0	-1
Alberta	88,6	-10	94,4	-4	86,4	-12
Colombie-Britannique	95,1	-7	94,6	-8	95,2	-7
Yukon	159,2	-7	169,4	-9	155,2	-6
Territoires du Nord-Ouest	342,7	0	314,6	-4	353,5	1
Nunavut	326,1	-6	469,3	-8	271,1	-5
Canada	77,6	-6	85,3	-4	74,7	-7

Note : Les valeurs des indices de gravité de la criminalité pour les provinces et les territoires sont disponibles à partir de 1998.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 3
Indices de gravité des crimes déclarés par la police, selon la région métropolitaine de recensement, 2011

Région métropolitaine de recensement ^{1,2,3}	Indice global de gravité de la criminalité		Indice de gravité des crimes violents		Indice de gravité des crimes sans violence		
	Population		variation en % de 2010 à 2011		variation en % de 2010 à 2011		
	nombre	indice		indice		indice	
Regina	222 125	124,5	-6	123,5	-18	124,9	0
Saskatoon	277 504	118,7	-8	134,5	-14	112,7	-5
Thunder Bay	119 999	107,3	-4	128,7	-8	99,1	-2
Winnipeg	767 277	107,2	-7	173,8	6	81,6	-16
Kelowna	182 239	97,4	-14	86,0	-11	101,8	-15
Vancouver	2 424 544	94,5	-7	98,3	-9	93,1	-6
St. John's	188 653	93,3	-7	74,7	-16	100,5	-4
Brantford	140 267	92,2	-7	84,5	-10	95,2	-7
Edmonton	1 198 397	89,4	-13	105,9	-2	83,0	-18
Abbotsford–Mission	177 866	87,9	-11	72,4	-19	93,9	-9
Halifax	408 000	87,4	-9	111,7	6	78,1	-16
Montréal	3 924 554	80,9	-2	97,7	0	74,5	-3
Saint John	103 412	79,2	-14	91,3	-6	74,6	-17
London	499 637	79,0	-4	70,5	-5	82,3	-4
Grand Sudbury	162 892	78,9	-7	78,7	-8	79,0	-7
Victoria	362 264	71,3	-17	70,9	-15	71,4	-17
Saguenay	145 506	71,1	-3	55,2	-5	77,2	-2
Moncton	138 607	68,8	-5	68,2	-7	69,1	-4
Trois-Rivières	149 761	67,9	-3	46,2	4	76,3	-4
Calgary	1 270 927	65,8	-14	72,1	-11	63,4	-15
Hamilton	737 330	65,2	-8	75,8	-5	61,2	-9
Gatineau ⁴	311 644	63,6	-8	68,1	14	61,8	-15
Kitchener–Cambridge–Waterloo	530 248	62,9	-7	69,5	0	60,4	-10
Windsor	331 284	62,5	-5	59,8	-7	63,5	-4
Peterborough	123 094	62,2	-8	60,2	-8	62,9	-8
Sherbrooke	190 154	60,7	-11	49,3	4	65,1	-14
St. Catharines–Niagara	445 363	60,7	-13	48,0	-16	65,6	-13
Kingston	161 350	59,5	-5	48,1	-12	63,9	-3
Barrie	200 602	58,3	-3	49,2	-2	61,7	-3
Ottawa ⁵	946 835	57,9	-5	63,9	-6	55,6	-4
Toronto	5 783 398	54,9	-5	84,7	-3	43,5	-6
Québec	759 446	52,2	-6	46,8	-8	54,3	-6
Guelph	126 106	47,0	-7	48,2	8	46,5	-12
Canada	34 482 779	77,6	-6	85,3	-4	74,7	-7

1. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une RMR est normalement desservie par plus d'un service de police.

2. Les populations des RMR ont été ajustées pour qu'elles correspondent aux limites des territoires policiers.

3. La RMR d'Oshawa est exclue du présent tableau en raison du manque de correspondance entre les limites des territoires policiers et celles de la RMR.

4. Gatineau représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau qui est située au Québec.

5. Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau qui est située en Ontario.

Note : Les valeurs des indices de gravité de la criminalité selon la région métropolitaine de recensement sont disponibles à partir de 1998.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 4
Crimes déclarés par la police, certaines infractions, Canada, 2010 et 2011

Type d'infraction	2010 ^r		2011		Variation du taux en % de 2010 à 2011	Variation du taux en % de 2001 à 2011
	nombre	taux	nombre	taux	pourcentage	
Total des crimes (exclut les délits de la route) — taux de criminalité	2 094 875	6 139	1 984 916	5 756	-6	-24
Crimes violents						
Homicide	554	2	598	2	7	-3
Autres infractions causant la mort ¹	100	0	78	0	-23	-49
Tentative de meurtre	668	2	655	2	-3	-19
Agression sexuelle grave (niveau 3)	179	1	140	0	-23	-22
Agression sexuelle armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	402	1	398	1	-2	12
Agression sexuelle (niveau 1)	21 795	64	21 283	62	-3	-19
Infractions sexuelles contre les enfants ^{2,3}	3 684	11	3 822	11	3	...
Voies de fait graves (niveau 3)	3 481	10	3 486	10	-1	15
Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	51 955	152	50 184	146	-4	5
Voies de fait simples (niveau 1)	175 289	514	172 770	501	-2	-19
Voies de fait contre un policier ⁴	15 913	47	11 943	35	-26	31
Autres voies de fait	3 281	10	3 097	9	-7	-34
Infractions relatives aux armes à feu — utiliser décharger ou braquer	2 017	6	1 936	6	-5	-20
Vol qualifié	30 478	89	29 746	86	-3	-13
Séquestration ou enlèvement	4 301	13	3 774	11	-13	35
Rapt	449	1	402	1	-11	-46
Extorsion	1 578	5	1 525	4	-4	-17
Harcèlement criminel	21 315	62	21 690	63	1	1
Menaces	76 347	224	71 945	209	-7	-28
Appels menaçants ou harcelants	21 604	63	20 341	59	-7	-42
Autres crimes violents prévus au <i>Code criminel</i>	3 830	11	4 597	13	19	9
Total	439 220	1 287	424 410	1 231	-4	-16
Crimes contre les biens						
Introduction par effraction	197 058	577	181 217	526	-9	-42
Possession de biens volés ^{5,6}	30 275	89	21 496	62	-30	-28
Vol de véhicules à moteur	92 505	271	82 411	239	-12	-56
Vol de plus de 5 000 \$ (autre qu'un véhicule à moteur)	15 649	46	15 153	44	-4	-35
Vol de moins de 5 000 \$ (autre qu'un véhicule à moteur)	527 509	1 546	497 452	1 443	-7	-32
Fraude ⁷	89 830	263	89 801	260	-1	-7
Méfait ⁸	340 090	997	315 977	916	-8	-15
Crime d'incendie	12 234	36	10 378	30	-16	-35
Total	1 305 150	3 824	1 213 885	3 520	-8	-31
Autres infractions au <i>Code criminel</i>						
Contrefaçon	815	2	620	2	-25	-68
Infractions relatives aux armes	15 038	44	14 471	42	-5	0
Pornographie juvénile ⁹
Prostitution	3 020	9	2 459	7	-19	-57
Fait de troubler la paix	119 913	351	117 476	341	-3	17
Infractions contre l'administration de la justice	178 135	522	177 159	514	-2	2
Autres infractions	31 366	92	31 304	91	-1	-29
Total	350 505	1 027	346 621	1 005	-2	2

Tableau 4 (suite)
Crimes déclarés par la police, certaines infractions, Canada, 2010 et 2011

Type d'infraction	2010 ^r		2011		Variation du taux en % de 2010 à 2011	Variation du taux en % de 2001 à 2011
	nombre	taux	nombre	taux	pourcentage	
Délits de la route prévus au Code criminel						
Conduite avec facultés affaiblies ¹⁰	87 231	256	90 277	262	2	-2
Autres délits de la route prévus au Code criminel	55 615	163	55 938	162	0	29
Total	142 846	419	146 215	424	1	8
Infractions relatives aux drogues						
Possession de cannabis	56 853	167	61 406	178	7	16
Possession de cocaïne	7 325	21	7 392	21	0	23
Possession d'autres drogues ¹¹	9 761	29	10 352	30	5	97
Trafic, production ou distribution de cannabis	18 363	54	16 548	48	-11	-26
Trafic, production ou distribution de cocaïne	9 873	29	10 251	30	3	37
Trafic, production ou distribution d'autres drogues	7 047	21	7 215	21	1	41
Total	109 222	320	113 164	328	3	14
Infractions aux autres lois fédérales						
Infractions à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents	11 957	35	11 619	34	-4	-44
Infractions aux autres lois fédérales	20 767	61	21 344	62	2	0
Total	32 724	96	32 963	96	0	-22
Total — ensemble des infractions	2 379 667	6 973	2 277 258	6 604	-5	-21

.. indisponible pour une période de référence précise
r révisé

1. Comprend, entre autres, la négligence criminelle causant la mort.
2. Il s'agit d'une catégorie de crimes relativement nouvelle pour laquelle seulement des données partielles sont disponibles pour les années antérieures à 2010. Par conséquent, la variation en pourcentage de 2001 à 2011 n'est pas présentée.
3. Comprend les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle et le leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur. Exclut les affaires de pornographie juvénile parce que l'information sur les caractéristiques des victimes est limitée.
4. En 2010, en raison d'une anomalie dans le système, certaines infractions de voies de fait commises contre une personne autre qu'un agent de la paix ont été codées comme des infractions de voies de fait contre un agent de la paix. Par conséquent, il faut faire preuve de prudence lorsque l'on établit des comparaisons entre 2010 et d'autres années.
5. Comprend le trafic et l'intention de faire le trafic de biens volés.
6. En 2011, le Programme DUC a été modifié de façon à créer des catégories distinctes pour la possession de biens volés de moins ou égale à 5 000 \$ et la possession de biens volés de plus de 5 000 \$. Par conséquent, une affaire de possession de biens volés de moins de 5 000 \$ peut maintenant être déclarée comme une infraction secondaire lorsqu'elle se produit en même temps que d'autres infractions plus graves, entraînant une baisse du nombre d'affaires de possession de biens volés déclarées en 2011.
7. Comprend le vol d'identité et la fraude d'identité.
8. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule (NIV).
9. En raison de la déclaration incorrecte du nombre d'affaires de pornographie juvénile par un service de police pour les années 2008 à 2011, les données qui figuraient au départ dans le présent rapport ont été supprimées. Les données révisées sont disponibles dans les statistiques de la criminalité de 2012, publiées le 25 juillet 2013.
10. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'effet de l'alcool ou d'une drogue; la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'effet de l'alcool ou d'une drogue causant des lésions corporelles ou la mort; le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool ou de drogue; et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang.
11. Comprend les précurseurs chimiques et l'équipement.

Note : Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les données sur les types particuliers de crimes sont disponibles (dans la plupart des cas) depuis 1977. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Il s'agit des estimations de la population au 1^{er} juillet, Division de la démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 5
Crimes déclarés par la police, certaines infractions, selon la province ou le territoire, 2011

Province ou territoire	Homicide		Tentative de meurtre		Voies de fait majeures (niveaux 2 et 3)				Vol qualifié					
	nombre	taux	variation du taux en % de 2010 à 2011 ¹		nombre	taux	variation du taux en % de 2010 à 2011 ¹		nombre	taux	variation du taux en % de 2010 à 2011			
			nombre	taux			nombre	taux			nombre	taux		
Terre-Neuve-et-Labrador	4	0,8	3	0,6	685	134	3	110	22	-32
Île-du-Prince-Édouard	1	0,7	0	0,0	136	93	4	16	11	-28
Nouvelle-Écosse	22	2,3	5	60	6,3	150	1 499	159	15	468	50			-5
Nouveau-Brunswick	8	1,1	-11	17	2,3	30	986	131	0	136	18			-5
Québec	105	1,3	24	173	2,2	-16	11 194	140	-5	6 768	85			4
Ontario	161	1,2	-16	221	1,7	-11	14 659	110	-5	11 511	86			-2
Manitoba	53	4,2	16	31	2,5	18	4 483	358	-3	2 231	178			1
Saskatchewan	38	3,6	10	28	2,6	-8	3 951	373	-3	1 085	103			-16
Alberta	109	2,9	39	38	1,0	-11	6 762	179	-3	2 917	77			-11
Colombie-Britannique	87	1,9	4	79	1,7	3	8 278	181	-9	4 465	98			-10
Yukon	0	0,0	...	4	11,5	...	208	600	25	13	38			-24
Territoires du Nord-Ouest	3	6,9	...	1	2,3	...	455	1,042	13	14	32			-41
Nunavut	7	21,0	15	0	0,0	...	374	1,122	0	12	36			-16
Canada	598	1,7	7	655	1,9	-3	53 670	156	-4	29 746	86			-3

Province ou territoire	Agression sexuelle (niveaux 1, 2 et 3)		Infractions sexuelles contre les enfants		Introduction par effraction		Vol de véhicules à moteur						
	nombre	taux	variation du taux en % de 2010 à 2011 ¹		nombre	taux	variation du taux en % de 2010 à 2011 ¹		nombre	taux	variation du taux en % de 2010 à 2011		
			nombre ²	taux			nombre	taux			nombre	taux	
Terre-Neuve-et-Labrador	330	65	-10	82	16	-13	3 136	614	-8	593	116		6
Île-du-Prince-Édouard	76	52	22	23	16	-6	689	472	-7	120	82		3
Nouvelle-Écosse	708	75	4	105	11	13	4 764	504	-10	1 308	138		2
Nouveau-Brunswick	548	73	-8	135	18	0	3 379	447	-8	1 215	161		-3
Québec	3 855	48	-11	1 040	13	-4	50 395	632	-7	22 397	281		-8
Ontario	7 821	58	0	866	6	11	50 719	379	-9	20 768	155		-9
Manitoba	1 477	118	1	175	14	28	9 305	744	-10	3 919	313		-31
Saskatchewan	1 123	106	-4	221	21	-5	9 079	858	-9	4 967	470		-2
Alberta	2 739	72	0	356	9	-14	18 534	490	-19	13 461	356		-13
Colombie-Britannique	2 700	59	-7	749	16	10	29 723	650	-6	13 186	288		-18
Yukon	64	185	-5	4	12	...	192	554	-22	114	329		-30
Territoires du Nord-Ouest	179	410	-4	16	37	7	747	1 710	4	213	488		-4
Nunavut	201	603	-1	50	150	33	555	1 666	-18	150	450		-28
Canada	21 821	63	-3	3 822	11	3	181 217	526	-9	82 411	239		-12

Tableau 5 (suite)
Crimes déclarés par la police, certaines infractions, selon la province ou le territoire, 2011

Province ou territoire	Conduite avec facultés affaiblies ³			Cannabis ⁴			Cocaïne ⁴			Autres drogues ^{4,5}		
	nombre	taux	variation du taux en % de 2010 à 2011	nombre	taux	variation du taux en % de 2010 à 2011	nombre	taux	variation du taux en % de 2010 à 2011	nombre	taux	variation du taux en % de 2010 à 2011
Terre-Neuve- et-Labrador	1 849	362	-13	1 114	218	5	240	47	20	344	67	2
Île-du-Prince- Édouard	719	493	-3	169	116	2	28	19	-17	124	85	107
Nouvelle- Écosse	3 097	328	-10	2 472	261	4	343	36	8	454	48	3
Nouveau- Brunswick	2 233	296	-16	1 463	194	-3	251	33	12	383	51	-6
Québec	16 820	211	2	16 024	201	-1	2 099	26	6	5 071	64	12
Ontario	17 326	130	-1	23 054	172	4	4 986	37	-3	5 659	42	-1
Manitoba	4 031	322	7	2 088	167	5	875	70	19	383	31	1
Saskatchewan	7 229	683	9	3 471	328	24	1 236	117	73	680	64	8
Alberta	17 001	450	-1	7 597	201	2	2 914	77	-1	1 291	34	-9
Colombie- Britannique	18 835	412	15	19 412	424	1	4 504	98	-8	3 123	68	5
Yukon	327	943	-20	134	387	17	44	127	-3	7	20	-68
Territoires du Nord-Ouest	639	1 463	-14	543	1 243	-4	120	275	-12	34	78	-34
Nunavut	171	513	-19	413	1 239	20	3	9	-41	14	42	130
Canada	90 277	262	2	77 954	226	3	17 643	51	2	17 567	51	3

... n'ayant pas lieu de figurer

1. En raison de la variabilité des petits chiffres, la variation en pourcentage n'a pas été calculée lorsque le nombre d'infractions est inférieur à 5 au cours d'une année donnée.

2. Comprend les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle et le leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur. Exclut les affaires de pornographie juvénile parce que l'information sur les caractéristiques des victimes est limitée.

3. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'effet de l'alcool ou d'une drogue; la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'effet de l'alcool ou d'une drogue causant des lésions corporelles ou la mort; le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool ou de drogue; et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang.

4. Comprend la possession, le trafic, la production et la distribution.

5. Comprend les autres drogues, comme l'héroïne, le crystal meth et l'ecstasy. Comprend également les précurseurs chimiques et l'équipement.

Note : Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les données des provinces et des territoires sur les types particuliers de crimes sont disponibles (dans la plupart des cas) depuis 1977. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Il s'agit des estimations de la population au 1^{er} juillet, Division de la démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 6
Crimes déclarés par la police, certaines infractions, selon la région métropolitaine de recensement, 2011

Région métropolitaine de recensement ^{1,2,3}	Total des crimes (taux de criminalité) ⁴		Homicide ⁵		Vol qualifié		Introduction par effraction		Vol de véhicules à moteur	
	variation du taux en % de 2010 à		nombre	variation du taux en % de 2010 à		variation du taux en % de 2010 à		variation du taux en % de 2010 à		
	taux	2011		taux	taux	taux	2011	taux	2011	taux
Regina	9 706	-3	7	3,2	149	-25	763	5	489	-13
Saskatoon	9 464	0	6	2,2	169	-15	669	-21	579	23
Kelowna	8 371	-12	2	1,1	76	-16	634	-23	437	-11
Thunder Bay	8 284	-5	4	3,3	143	-4	777	7	177	0
St. John's	7 281	-8	4	2,1	41	-43	781	-1	160	-11
Vancouver	7 105	-5	43	1,8	134	-9	689	-3	294	-21
Edmonton	6 943	-12	50	4,2	103	-14	441	-26	367	-18
Brantford	6 812	-6	2	1,4	61	-9	617	-14	523	10
Abbotsford–Mission	6 579	-9	1	0,6	78	-3	644	-5	431	-22
Halifax	6 494	-11	18	4,4	95	0	469	-24	157	2
Winnipeg	6 454	-13	39	5,1	266	3	663	-16	318	-37
Victoria	6 390	-16	6	1,7	62	-25	401	-17	115	-38
Saint John	6 386	-14	3	2,9	44	15	328	-31	103	-28
Moncton	5 960	3	0	0,0	30	-8	447	-1	164	12
London	5 788	-7	9	1,8	78	-4	656	12	208	-13
Grand Sudbury	5 431	-6	0	0,0	101	30	756	-9	149	-17
Barrie	5 073	-4	1	0,5	43	30	346	-5	107	4
Kingston	5 023	-2	0	0,0	20	-12	467	-5	79	-25
Montréal	4 785	-5	54	1,4	146	3	619	-3	335	-6
Kitchener–Cambridge–Waterloo	4 654	-6	7	1,3	72	13	371	-11	131	-12
Gatineau ⁶	4 617	-8	5	1,6	44	-4	568	-22	131	-29
Windsor	4 607	-8	1	0,3	69	-9	487	4	142	-11
Hamilton	4 549	-8	7	0,9	84	-9	383	-13	334	-5
Calgary	4 536	-9	14	1,1	93	-14	438	-23	319	-13
Peterborough	4 495	-7	3	2,4	51	-21	517	-11	84	-22
Trois-Rivières	4 448	-9	1	0,7	33	13	747	3	221	-15
St. Catharines–Niagara	4 302	-13	2	0,4	49	-11	502	-20	185	-7
Saguenay	4 194	-7	1	0,7	19	0	638	3	192	-9
Ottawa ⁷	4 123	-4	11	1,2	88	-1	291	-8	122	-11
Guelph	3 921	-8	1	0,8	26	-26	300	-16	106	23
Sherbrooke	3 830	-10	1	0,5	27	-26	475	-22	124	-38
Québec	3 587	-7	3	0,4	38	7	496	-6	140	-6
Toronto	3 382	-5	86	1,5	127	-1	276	-10	150	-12
Canada	5 756	-6	598	1,7	86	-3	526	-9	239	-12

1. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une RMR est normalement desservie par plus d'un service de police.

2. Les populations des RMR ont été ajustées pour qu'elles correspondent aux limites des territoires policiers.

3. La RMR d'Oshawa est exclue du présent tableau en raison du manque de correspondance entre les limites des territoires policiers et celles de la RMR.

4. Le taux de criminalité est fondé sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Voir au tableau 4 la liste des infractions comprises dans chaque catégorie de crimes.

5. En raison de la variabilité des petits chiffres, la variation en pourcentage des taux d'homicides n'a pas été calculée.

6. Gatineau représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau qui est située au Québec.

7. Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau qui est située en Ontario.

Note : Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les données sur les types particuliers de crimes sont disponibles (dans la plupart des cas) selon la RMR depuis 1991. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Il s'agit des estimations de la population au 1^{er} juillet, Division de la démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 7a
Jeunes auteurs présumés de crimes déclarés par la police, Canada, 2001 à 2011

Année	Ensemble des crimes (taux de criminalité chez les jeunes)			Crimes violents		Crimes contre les biens		Autres infractions			
	nombre	taux	variation en % par rapport à l'année précé- dente	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	variation en % par rapport à l'année précé- dente	
2001	178 529	7 159	4	49 475	1 984	99 097	3 974	29 957	1 201	13	
2002	175 537	6 945	-3	47 960	1 898	98 021	3 878	29 556	1 169	-3	
2003	186 041	7 280	5	50 106	1 961	105 625	4 133	30 310	1 186	1	
2004	179 670	6 959	-4	49 695	1 925	99 601	3 858	30 374	1 176	-1	
2005	172 024	6 596	-5	49 430	1 895	92 631	3 552	29 963	1 149	-2	
2006	178 839	6 812	3	51 452	1 960	94 835	3 612	32 552	1 240	8	
2007	177 400	6 782	0	51 144	1 955	93 701	3 582	32 555	1 245	0	
2008	169 747	6 577	-3	49 130	1 903	88 878	3 443	31 739	1 230	-1	
2009	167 103	6 593	0	48 030	1 895	88 309	3 484	30 764	1 214	-1	
2010 ^r	153 728	6 186	-6	46 056	1 853	78 772	3 170	28 900	1 163	-4	
2011	135 647	5 564	-10	42 799	1 756	66 662	2 735	26 186	1 074	-8	
Variation en % de 2001 à 2011	...	-22	-12	-31	...	-11	...

... n'ayant pas lieu de figurer

^r révisé

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Voir au tableau 4 la liste des infractions comprises dans chaque catégorie de crimes. Il s'agit du nombre de jeunes de 12 à 17 ans qui ont été inculpés (ou dont la mise en accusation a été recommandée) par la police ou qui ont été détournés du système de justice pénale officiel au moyen d'avertissements, de mises en garde ou de renvois à des programmes communautaires, etc. Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les données pour les taux de l'ensemble des crimes, de crimes violents, de crimes contre les biens et d'autres infractions sont disponibles à compter de 1977. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Il s'agit des estimations de la population au 1^{er} juillet, Division de la démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 7b
Indices de gravité des crimes commis par des jeunes, affaires déclarées par la police, Canada, 2001 à 2011

Année	Indice de gravité de la criminalité chez les jeunes		Indice de gravité des crimes violents chez les jeunes		Indice de gravité des crimes sans violence chez les jeunes	
	indice	variation en % par rapport à l'année précédente	indice	variation en % par rapport à l'année précédente	indice	variation en % par rapport à l'année précédente
2001	106,0	2	91,4	2	117,1	2
2002	101,1	-5	87,3	-5	111,7	-5
2003	106,0	5	92,6	6	116,2	4
2004	100,8	-5	87,8	-5	110,7	-5
2005	97,3	-4	94,1	7	99,8	-10
2006	100,0	2	100,0	6	100,0	-1
2007	101,6	2	102,2	2	101,1	1
2008	96,2	-5	96,3	-6	96,2	-5
2009	96,6	0	97,8	2	95,8	0
2010 ^r	91,6	-5	94,9	-3	89,1	-7
2011	82,6	-10	88,6	-7	78,1	-12
Variation en pourcentage de 2001 à 2011	-22,0	...	-3,1	...	-33,3	...

... n'ayant pas lieu de figurer
^r révisé

Note : Il s'agit du nombre de jeunes de 12 à 17 ans qui ont été inculpés (ou dont la mise en accusation a été recommandée) par la police ou qui ont été détournés du système de justice pénale officiel au moyen d'avertissements, de mises en garde ou de renvois à des programmes communautaires, etc. Les valeurs des indices de gravité de la criminalité sont disponibles à partir de 1998.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 8

Crimes commis par des jeunes, affaires déclarées par la police, certaines infractions, selon la province ou le territoire, 2011

Province ou territoire	Homicide ¹		Vol qualifié ²		Voies de fait majeures (niveaux 2 et 3)		Total des crimes violents ³	
	nombre	taux	taux	variation du taux en % de 2010 à 2011	taux	variation du taux en % de 2010 à 2011	taux	variation du taux en % de 2010 à 2011
Terre-Neuve-et-Labrador	1	3,0	12	...	253	24	2 032	-4
Île-du-Prince-Édouard	0	0,0	9	...	135	116	1 477	-9
Nouvelle-Écosse	2	3,1	170	23	311	4	2 649	-4
Nouveau-Brunswick	1	2,0	39	86	223	-3	2 183	-17
Québec	1	0,2	128	-1	239	-2	1 662	2
Ontario	11	1,1	215	2	178	-4	1 549	-3
Manitoba	14	13,9	304	-14	607	-8	3 160	-12
Saskatchewan	6	7,2	194	-24	558	-13	3 404	-12
Alberta	7	2,6	110	-4	259	-7	1 793	-10
Colombie-Britannique	3	1,0	115	-18	185	-5	1 217	-6
Yukon	0	0,0	41	...	535	50	4 071	-13
Territoires du Nord-Ouest	0	0,0	82	...	1,196	14	7 418	-3
Nunavut	0	0,0	49	...	939	-11	5 882	-27
Canada	46	1,9	165	-4	240	-4	1 756	-5

Tableau 8 (suite)

Crimes commis par des jeunes, affaires déclarées par la police, certaines infractions, selon la province ou le territoire, 2011

Province ou territoire	Introduction par effraction		Vol de véhicules à moteur		Total des crimes contre les biens ³		Total des crimes (taux de criminalité chez les jeunes) ³	
	taux	variation du taux en % de 2010 à 2011	taux	variation du taux en % de 2010 à 2011	taux	variation du taux en % de 2010 à 2011	taux	variation du taux en % de 2010 à 2011
Terre-Neuve-et-Labrador	572	-10	167	-15	3 345	-4	6 327	-5
Île-du-Prince-Édouard	486	-1	171	28	3 286	-16	5 303	-13
Nouvelle-Écosse	516	-17	193	32	4 470	-6	8 985	-2
Nouveau-Brunswick	427	-25	170	-27	3 037	-31	6 445	-22
Québec	288	-10	99	-13	1 815	-11	3 800	-6
Ontario	242	-13	79	0	2 253	-13	4 561	-9
Manitoba	726	-23	232	-19	3 641	-24	9 330	-14
Saskatchewan	1 506	1	596	17	8 874	-4	16 997	-4
Alberta	295	-32	186	0	3 532	-16	6 918	-13
Colombie-Britannique	217	-10	61	-1	2 315	-18	4 623	-15
Yukon	452	-65	576	-27	8 758	-19	18 133	-20
Territoires du Nord-Ouest	3 370	-26	815	-41	18 342	-21	36 168	-15
Nunavut	3 361	-32	1 384	-33	13 767	-20	25 235	-24
Canada	345	-15	127	-4	2 735	-14	5 564	-10

... n'ayant pas lieu de figurer

1. En raison de la variabilité des petits chiffres, la variation en pourcentage des taux de jeunes auteurs présumés d'homicide n'a pas été calculée.
2. En raison de la variabilité des petits chiffres de certains secteurs de compétence, la variation en pourcentage des taux de jeunes auteurs présumés de vol qualifié n'a pas été calculée.
3. Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Voir au tableau 4 la liste des infractions comprises les catégories suivantes : Total des crimes violents, Total des crimes contre les biens et Total des crimes.

Note : Il s'agit du nombre de jeunes de 12 à 17 ans qui ont été inculpés (ou dont la mise en accusation a été recommandée) par la police ou qui ont été détournés du système de justice pénale officiel au moyen d'avertissements, de mises en garde ou de renvois à des programmes communautaires, etc. Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les données des provinces et des territoires pour des types particuliers de crimes commis par des jeunes sont disponibles (dans la plupart des cas) à compter de 1977. Les taux sont calculés pour 100 000 jeunes de 12 à 17 ans. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Il s'agit des estimations de la population au 1^{er} juillet, Division de la démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 9

Indice de gravité des crimes chez les jeunes, affaires déclarées par la police, selon la province ou le territoire, 2011

Province ou territoire	Indice de gravité de la criminalité chez les jeunes		Indice de gravité des crimes violents chez les jeunes		Indice de gravité des crimes sans violence chez les jeunes	
	indice	variation en % de 2010 à 2011	indice	variation en % de 2010 à 2011	indice	variation en % de 2010 à 2011
Terre-Neuve-et-Labrador	69,3	-13	44,2	-22	88,4	-9
Île-du-Prince-Édouard	60,6	-10	29,5	-25	84,3	-4
Nouvelle-Écosse	119,3	-4	114,2	-1	123,2	-6
Nouveau-Brunswick	78,7	-21	58,6	-15	93,9	-23
Québec	62,7	-7	71,7	-5	55,8	-9
Ontario	76,9	-7	94,4	-1	63,5	-13
Manitoba	159,7	-10	202,3	-2	127,3	-17
Saskatchewan	220,9	-7	152,7	-22	272,9	0
Alberta	83,7	-16	77,0	-12	88,8	-18
Colombie-Britannique	60,5	-16	59,3	-17	61,4	-15
Yukon	145,4	-38	88,5	-49	188,7	-32
Territoires du Nord-Ouest	360,8	-18	197,6	8	485,0	-23
Nunavut	293,2	-35	157,3	-53	396,7	-27
Canada	82,6	-10	88,6	-7	78,1	-12

Note : Il s'agit du nombre de jeunes de 12 à 17 ans qui ont été inculpés (ou dont la mise en accusation a été recommandée) par la police ou qui ont été détournés du système de justice pénale officiel au moyen d'avertissements, de mises en garde ou de renvois à des programmes communautaires, etc. Les données des provinces et des territoires pour les indices de gravité des crimes chez les jeunes sont disponibles à compter de 1998.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.